



LE DEVOIR

Vol. XCVI N° 136

LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2005

2.18\$ + TAXES = 2.50\$

Laval: le dossier noir de l'environnement



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Malgré les règles en vigueur et les avis d'infraction, les milieux humides disparaissent à un rythme alarmant à Laval parce qu'on les remblaye généralement sans conséquences juridiques ou financières importantes. Comme au Far West, les plus rapides imposent leur loi et placent les autorités, timides ou mal équipées, devant le fait accompli, souvent en toute impunité. Les milieux humides sont nombreux à Laval mais peu de gens connaissent leur valeur écologique pour

la protection des eaux de surface et des eaux souterraines, voire comme écosystèmes, parmi les plus riches en matière de biodiversité. Partout dans le monde, on essaie d'enrayer leur disparition parce qu'ils sont aussi des maillons fondamentaux de la chaîne alimentaire dont dépend la santé des cours d'eau et, ultimement, la nôtre. Les milieux humides sont aussi des épurateurs généralement plus efficaces que la plupart des technologies d'épuration que nous entretenons à grands frais. Ces considérations n'impressionnent pas tellement les spéculateurs et les entrepreneurs qui mettent la

main sur ces terrains qu'on peut acquérir à bas prix si on sait s'y prendre pour les remplir de terre ou de matériaux de construction souvent interdits d'enfouissement. M^r Gaëtan Turbide, directeur général adjoint de Laval, reconnaît d'entrée de jeu que «des quartiers entiers ont été construits sur des remblais» qui ont rayé de la carte d'importants milieux humides de Laval, une île dont la topographie favorise la rétention d'eau et la formation de marais ou de marécages remplis d'espèces d'arbres capables de survivre les pieds

VOIR PAGE A 7: LAVAL

Les Innus font plier Kruger

La cour suspend l'exploitation forestière de l'île René-Levasseur

KARINE FORTIN

La compagnie Kruger ne pourra pas couper de bois sur l'île René-Levasseur, sur la Côte-Nord, cet été. La Cour supérieure a acquiescé hier à la demande d'ordonnance de sauvegarde des Innus de Betsiamites, qui souhaitent assurer la protection de cette immense île ronde située dans le réservoir Manic et qu'ils considèrent comme sacrée.

Cette décision pourrait mettre en jeu des emplois sur la Côte-Nord et en Mauricie et contribuer à envenimer les relations déjà tendues entre Blancs et autochtones de la région.

Dans son jugement publié hier, la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure du Québec, ordonne à Kruger et à «ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et sous-traitants, de cesser immédiatement toute coupe forestière ou autres travaux forestiers accessibles sur l'île René-Levasseur ainsi que toute forme d'aménagement forestier» et de ne pas les reprendre jusqu'à ce qu'un jugement sur le fond de la question ait été rendu.

Les audiences sur une injonction interlocutoire et une injonction permanente doivent commencer en décembre au palais de justice de Montréal.

S'appuyant sur une montagne de documents ainsi que sur quatre

VOIR PAGE A 10: KRUGER

Autres informations en pages A 6 et A 7

Boisclair prétend être le meilleur rassembleur

ROBERT DUTRISAC

Québec — André Boisclair s'est officiellement lancé hier dans la course à la direction du Parti québécois en se présentant comme la meilleure personne pour rassembler le plus grand nombre de députés de l'Assemblée nationale mais, surtout, je pense être la meilleure personne pour faire en sorte que de nouvelles personnes joignent nos

VOIR PAGE A 10: BOISCLAIR

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	B 4
Annonces.....	C 6	Idées.....	B 5
Avis publics.....	C 8	Monde.....	A 8
Bourse.....	C 2	Mots croisés.....	C 8
Carrières.....	C 5	Météo.....	C 10
Décès.....	C 6	Perspectives.....	B 1
Dossier.....	A 6	Rencontres.....	D 2
Économie.....	C 1	Sports.....	C 10

L'ère des nombrils

Les médias qui fustigent les «cirques médiatiques», les intellectuels qui reviennent toujours à la question du «rôle de l'intellectuel», les humoristes qui racontent des histoires d'humoristes, les professeurs qui s'intéressent plus à la pédagogie qu'aux contenus à transmettre: mais qu'avons-nous tous à nous regarder le nombril, à parler de nous? Réflexion sur une société aux cloisons de plus en plus étanches.

ANTOINE ROBITAILLE

La mode, depuis quelques années, aime les nombrils bien visibles, exhibés. Et si cela nous révélait un trait essentiel de l'époque actuelle, où chacun se trouve renvoyé à son propre nombril, où chacun se complait à en parler?

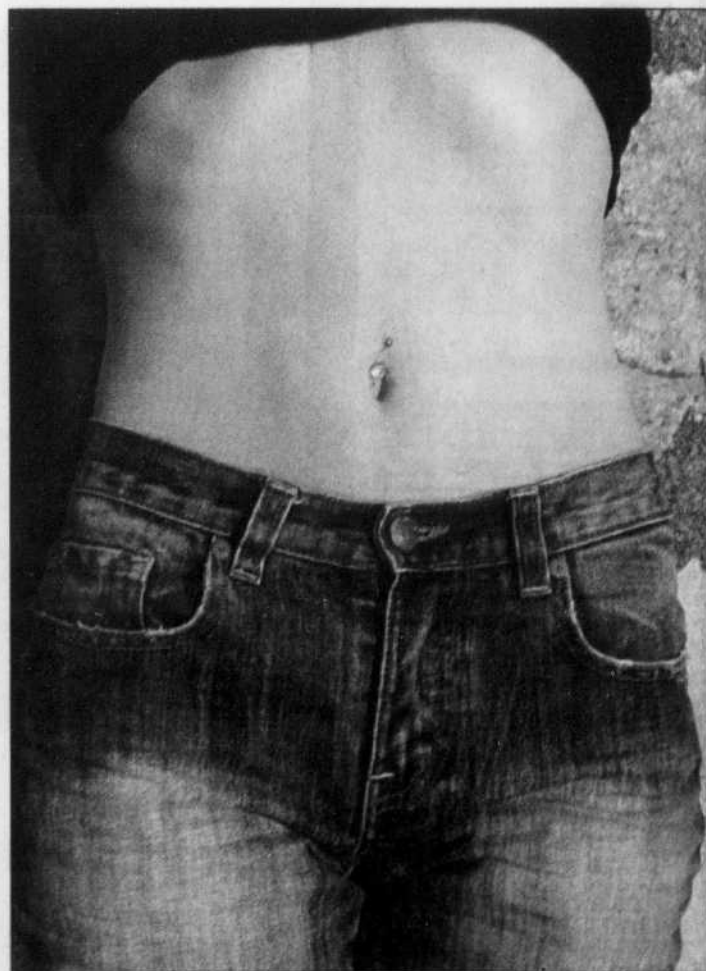
Époque où, par exemple, les médias multiplient les topos sur les divers «cirques médiatiques» (Michael Jackson, Karla Homolka, Nathalie Simard, la mort du pape, etc.); la télé qui cite constamment la télé; les journalistes qui se passionnent pour les histoires de journalistes (le Watergate et Florence Aubenas, reporter de *Libération* libérée cette semaine). Sur l'affaire Aubenas, Christian Rioux confiait hier dans nos pages le «malaise que provoque une situation où la presse est à la fois acteur et

spectateur de l'actualité». Depuis une semaine, poursuivait-il, voilà les journalistes chargés «de tirer au clair une affaire qui les touche au plus profond d'eux-mêmes et face à laquelle ils n'ont pas de distance».

Et les intellectuels? Pourquoi s'auscultent-ils, s'interrogent-ils si souvent sur leur rôle?

Ici même, dans ce texte, nous ne tomberons pas dans le piège de ne nous attarder qu'aux médias... En effet, le phénomène se constate ailleurs: voyez ces intellectuels qui se penchent inlassablement, de revue en revue (voir les récentes livraisons de *Liberté*, *Possibles* et *L'Inconvénient*), sur le rôle et la place de l'intellectuel, sur l'engagement, sur la pensée. Mais il y a bien pire: des humoristes-animateurs qui se plébiscitent entre eux, s'entre-questionnent à *Tout le monde en parle* et ailleurs, ou qui, comme Mario Jean et les Meacs comiques, se querellent publiquement à propos de la paternité

VOIR PAGE A 10: NOMBRILS



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

PRÉSENCE AUTOCHTONE
MONTRÉAL DU 13 AU 22 JUIN 2005
514.571.4444 nativelynx.qc.ca

SITE EXTÉRIEUR DE PRÉSENCE AUTOCHTONE 2005

Les Boréades de la danse

Le grand rendez-vous familial de la présence autochtone

Samedi 18 juin à 13h30

En cas de pluie, à l'agora de l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin.

15 ANS DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Canada Montréal Québec

Abénakis

LE DEVOIR

TERRES EN VUES LAND INSIGHTS

• POLITIQUE •

COMMISSION GOMERY

Le procureur général absout Chrétien et Martin

ROLLANDE PARENT

Aux yeux du procureur général du Canada, les Jean Chrétien et Paul Martin doivent être exonérés de tout blâme relativement «aux abus d'une ampleur insoupçonnée mis en lumière par les travaux de la commission Gomery».

Les deux hommes étaient alors respectivement premier ministre et ministre des Finances et vice-président du Conseil du trésor.

Mais il en va autrement du ministre Alfonso Gagliano (des Travaux publics) et de Charles Guité (gestionnaire du programme des commandites).

«MM. Chrétien et Martin ont pris des mesures correctrices au fur et à mesure que des problèmes ont été découverts, des problèmes dont ils n'étaient pas au courant avant que ceux-ci soient rendus publics», a fait valoir M^e Sylvain Lussier, hier, lors de la dernière journée de la commission Gomery.

«Les problèmes en cause ne se situaient pas dans leur ministère et ce n'était pas de leur responsabilité d'être au fait de ces problèmes et de s'occuper du ministère des Travaux publics», a-t-il ajouté.

«C'est le ministre des Travaux publics qui avait la responsabilité constitutionnelle de la mise en œuvre du programme de commandites et de voir à ce que celui-ci soit géré selon les règles et il revient maintenant au commissaire d'établir si les actions ou l'inaction du ministre ont été appropriées», a-t-il fait valoir aux journalistes qui réclamaient quelques explications.

Selon M^e Lussier, si l'implication du ministre Alfonso Gagliano dans le programme des commandites n'avait rien d'illégal, elle comportait cependant «des risques de dérapage qui se sont matérialisés».

Presse canadienne

La firme Kroll a travaillé sans contrat durant sept mois

Perquisition de la GRC chez Luc Lemay, dirigeant d'Expour/Polygone

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La commission Gomery a lancé ses travaux «de façon précipitée» en février 2004, avec pour conséquence que son principal sous-traitant, la firme de juricomptables Kroll Lindquist Avey, a dû commencer à œuvrer pour la commission Gomery bien avant de signer un contrat en bonne et due forme. Selon des documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information par le réseau télévisé CPAC et transmis au *Devoir*, le contrat qui lie officiellement Kroll Lindquist Avey à la commission Gomery n'a été signé que le 4 novembre 2004, soit sept mois après le début de ses recherches, qui ont commencé le 7 avril 2004.

La firme, de réputation internationale, était chargée de retracer les flux monétaires du scandale des commandites, autant dans les entrailles du gouvernement fédéral que dans celles des agences de communication. Un travail fastidieux, auquel ont pris part une quinzaine d'enquêteurs à temps plein. Il a notamment fallu que la firme épluche plus de 7000 boîtes de documents.

L'embauche de Kroll Lindquist Avey a été l'une des premières tâches effectuées par le juge John Gomery. Celui-ci a été nommé en février 2004 par le gouvernement du Canada. Il a ensuite déniché ses procureurs en mars et engagé la firme dès la fin de mars. Selon le contrat examiné par *Le Devoir*, les travaux de Kroll ont commencé le 7 avril 2004. Une information confirmée hier par la commission Gomery.

Sans contrat

Tout au long des audiences de la commission, les procureurs se sont appuyés sur le résultat des recherches de Kroll, qui travaillaient littéralement comme des enquêteurs, avec presque tous les pouvoirs qui y sont rattachés. Mais, pendant les sept premiers mois, Kroll agissait sans contrat signé en bonne et due forme. Ce n'est que le 4 novembre 2005 que le

juge a apposé son nom au bas du document, à côté de celui de Tedd A. Avey.

Mais pourquoi a-t-il fallu attendre plusieurs mois avant de régulariser la situation de Kroll? Surtout que la commission Gomery, les procureurs et le juge en tête, ne s'est jamais gênée pour critiquer le gouvernement et les agences de communication pour ne pas avoir toujours signé des contrats en bonne et due forme au moment propice.

«On a démarré les travaux de la commission de façon précipitée, lance le porte-parole de la commission, François Perreault. Il fallait évaluer l'ampleur de la tâche avec Kroll et c'était difficile d'arriver avec un montant précis dès le début, ajoute-t-il. En plus, le devis devait être approuvé par le Conseil privé et le Conseil du trésor et nous devions avoir les bons chiffres du premier coup. On n'a pas droit à une deuxième prise dans ces situations.»

Selon M. Perreault, même si la «précipitation» de la commission ressemble à l'urgence évoquée par le gouvernement fédéral pour justifier la création du programme des commandites et sa gestion chaotique, on est bien loin de deux cas semblables. «Il y a une grosse différence et c'est que nous, on avait déjà un montant de prévu et un cadre à respecter, dit-il. Ce n'est pas pour cacher quelque chose qu'il y a eu un délai de sept mois, c'était par nécessité. D'ailleurs, dès septembre 2004, je parlais ouvertement de Kroll, en affirmant que la firme avait déjà dépensé deux millions de dollars.»

La sélection de Kroll s'est d'ailleurs faite sans aucun appel d'offres. «C'est au commissaire seul de décider qui il veut engager, explique François Perreault. Il faut d'abord trouver une firme qui n'est pas liée avec le gouvernement ou avec l'un des témoins de la commission. Ensuite, la firme devait remplir des critères très précis que peu de compagnies pouvaient remplir. Et finalement, la feuille de route de Kroll, qui n'en est pas à sa première enquête du genre, justifiait amplement son embauche.» C'est Kroll qui a notamment retracé l'ar-

gent d'Enron aux États-Unis et de Saddam Hussein en Irak. Et, d'après les documents, l'embauche de Kroll aura coûté plus cher que prévu à la commission Gomery, soit plus de 8,5 millions de dollars plutôt que les 7,5 millions déjà évoqués.

Perquisition chez Expour/Polygone

La firme Kroll, dans ses recherches, avait d'ailleurs estimé à 44,9 millions de dollars la somme touchée par la compagnie Expour/Polygone dans le cadre du programme des commandites. Cela fait de cette entreprise l'une des plus importantes bénéficiaires des largesses du gouvernement. Luc Lemay, son dirigeant, a personnellement touché 13,5 millions en salaires et dividendes.

Relativement tranquille jusqu'ici, Luc Lemay a toutefois reçu la visite des enquêteurs de la GRC jeudi. La police fédérale a en effet perquisitionné le bureau de Malcolm Media, la nouvelle entreprise qui regroupe l'enseigne Expour/Polygone, et arrêté l'homme d'affaires. Ce dernier a toutefois été relâché en soirée, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui.

«Une perquisition est une procédure normale et ça montre seulement que l'enquête sur les commandites se poursuit, explique le caporal Patrice Gélinas, porte-parole de la GRC au Québec. Il n'y a pas eu d'accusation portée contre M. Lemay.»

Les avocats de M. Lemay, Louis P. Bélanger et Mélanie Joly, du bureau montréalais de Stikeman Elliot, ont affirmé au *Devoir* que la quantité de documents que la GRC était venue chercher était somme toute «assez limitée» comparativement à l'abondante masse d'information que la commission Gomery a en sa possession. «On s'attendait à ce que la GRC nous fasse une petite visite un jour ou l'autre, a expliqué M^e Bélanger. C'aurait pu être plus tôt ou plus tard. Tout s'est bien passé, sans difficulté, et pour l'instant M. Lemay n'a pas d'autre rencontre de prévue avec la GRC.»

Le Devoir

Grève de fonctionnaires

Québec essuie un nouveau revers

MARTIN OUELLET

Québec — Le gouvernement Charest a subi un nouveau revers juridique, hier, le tribunal rejetant sa demande d'injonction permanente pour forcer le retour au travail des 1200 grévistes de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de Revenu Québec et du ministère de la Justice.

Le juge Jacques Viens, de la Cour supérieure, n'a pas retenu les arguments avancés par les procureurs du gouvernement, qui réclamaient une intervention du tribunal pour s'assurer que les services à la population soient correctement rendus.

En outre, Québec demandait au tribunal de contraindre le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) à abandonner ses grèves ciblées et partielles qui paralysent des secteurs névralgiques des activités de l'État.

Le gouvernement jugeait également que le SFPQ avait miné le rapport de force entre les parties en s'assurant que les grévistes reçoivent leur plein salaire, grâce à un fonds spécial du syndicat.

Mais le tribunal s'est rangé derrière le SFPQ, statuant que les grèves partielles avaient certes un impact sur les services à la population, mais certainement pas davantage qu'aurait une grève générale de 40 000 fonctionnaires.

«Je suis très satisfait. Plus que satisfait. Le juge a reconnu que notre démarche était légale», a déclaré le président du SFPQ, Michel Sawyer.

Impact majeur

Selon M. Sawyer, le jugement Viens fera jurisprudence et aura conséquemment un impact majeur sur les relations de travail au Québec.

De son côté cependant, le gouvernement envisage d'en appeler de la décision du juge Viens et même d'entreprendre de nouveaux recours.

Les débrayages ciblés, juge le gouvernement, sont illégaux, puisqu'ils ne touchent qu'une partie des membres d'une même unité de négociation.

«La question de la légalité de ces grèves reste entière, a commenté Isabelle Taschereau, porte-parole de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. Nos procureurs sont en train d'analyser le jugement et, à ce moment-ci, il n'y a rien d'exclu.»

C'est la deuxième fois en quelques jours que le gouvernement essuie un échec juridique face aux fonctionnaires.

La semaine dernière, la Cour supérieure avait rejeté la demande d'injonction provisoire du Conseil du trésor, qui réclamait le retour au travail immédiat des fonctionnaires en grève.

Presse canadienne

POUR QUE CHAQUE VOTE COMPTE...

Voter est un droit fondamental et la voix du peuple doit profiter d'un processus démocratique amélioré. La Loi électorale doit être modernisée.

Dès l'automne, vous pourrez participer à une consultation publique sur un avant-projet de loi proposant, notamment, un nouveau mode de scrutin pour le Québec.

Faites valoir votre droit de parole. Chaque voix compte.

Pour en savoir davantage sur cette consultation, visitez le www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca.

Québec

POLITIQUE

Bijouterie Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

Un commissaire à l'éthique contesté de toutes parts

Ed Broadbent demande la démission de Bernard Shapiro

MANON CORNELLIER

Ottawa — Le commissaire à l'éthique Bernard Shapiro a rendu trop de décisions insatisfaisantes pour ne pas mettre en doute son indépendance et doit par conséquent démissionner, soutient le député néo-démocrate Ed Broadbent. Il prévoit d'ailleurs présenter une motion en ce sens la semaine prochaine devant un comité des Communes.

«Je ne mets pas du tout en doute les motivations de M. Shapiro, mais je pense qu'il a fait du mauvais travail alors qu'il s'agit d'un poste important. Il doit le quitter maintenant», a-t-il déclaré hier à la sortie de la Chambre.

Il veut que le comité parlementaire sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et l'éthique convoque M. Shapiro afin qu'il explique ses décisions. M. Broadbent, qui siège à ce comité, a aussi l'intention de présenter une motion exprimant la perte de confiance des élus à l'égard du commissaire. «Si cette motion est adoptée, il faudra ensuite que la Chambre des communes considère notre rapport», a-t-il dit.

Appui des conservateurs

Le Parti conservateur est prêt, à première vue, à appuyer la démarche du NPD alors qu'au Bloc québécois, on dit vouloir examiner la nature des faits reprochés avant d'arrêter une position. On avoue toutefois, en privé, ne pas être davantage satisfait que les autres partis du travail de M. Shapiro, qui a refusé de commenter la situation hier.

M. Broadbent reproche au commissaire «de prendre une mauvaise décision après l'autre, qu'il s'agisse de ne pas établir de critères pour le genre d'investissements que le premier ministre peut faire, d'accorder des exemptions à deux anciens ministres pour faire du lobbying, d'interpréter erronément son mandat, d'inclure la



Le commissaire à l'éthique, Bernard Shapiro

Chambre en erreur dans le cas de Judy Sgro et maintenant de ne pas enquêter sur le premier ministre ou son chef de cabinet.

Le chef conservateur adjoint, Peter MacKay, s'est montré lui aussi très sévère hier. «M. Shapiro semble démontrer chaque jour qu'il est aussi anémique que son prédécesseur», a-t-il dit en faisant référence au conseiller en éthique Howard Wilson, qui lui relevait du premier ministre. Selon M. MacKay, le commissaire «fait preuve de tout, sauf de leadership et d'indépendance», en particulier dans l'affaire Grewal, et «il doit démissionner» pour faire place à quelqu'un de plus ferme face au gouvernement.

Interrogé sur l'initiative de M. Broadbent, le président du Conseil du trésor, le libéral Reg Alcock, a préféré s'abstenir, jugeant inapproprié pour un membre du cabinet de se prononcer sur le travail d'un officier du Parlement.

Le commissaire à l'éthique est, depuis mars 2004, un fonctionnaire indépendant qui relève du Par-

lement. Ceci signifie que seuls les parlementaires peuvent le démettre de ses fonctions en lui retirant leur confiance par le biais d'un vote. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

Les libéraux avaient promis dès 1993 de créer un poste du genre mais avaient préféré, une fois élus, s'en tenir à un poste de conseiller relevant du premier ministre. Ils ont finalement cédé aux pressions des autres partis à la fin du règne de Jean Chrétien. Ancien principal et vice-chancelier de l'université McGill, Bernard Shapiro est entré en fonction en mai 2004.

Espoirs déçus

L'indépendance du nouveau commissaire suscitait beaucoup d'espoirs, mais l'insatisfaction à l'égard de M. Shapiro s'est accentuée depuis quelques semaines. Sa comparution devant le comité où siège M. Broadbent, il y a plus d'une semaine, n'a rien arrangé. Les partis d'opposition mettent en doute son indépendance face au parti au pouvoir.

On lui reproche en particulier d'avoir induit le Parlement en erreur en rendant publique récemment une portion d'une lettre concernant le rôle de l'ancienne ministre Judy Sgro dans l'affaire du permis ministériel accordé à une danseuse exotique roumaine. L'extrait donnait l'impression que M. Shapiro exonérait complètement l'ex-ministre alors qu'il critiquait, dans les portions omises, le comportement de son chef de cabinet qui relevait d'elle.

Toujours dans cette affaire, M. Shapiro a aussi soulevé un doute sur sa compréhension de la loi qui le régit en laissant entendre devant un comité, au début de juin, que Mme Sgro avait pu prendre connaissance du rapport avant le premier ministre, le plaignant et le public. Le bureau de M. Shapiro a par la suite nié avoir remis une copie du rapport à Mme Sgro, mais la confusion a inquiété les députés, au point où M. Broadbent a alors soutenu que le commissaire souffrait d'un «sérieux problème de crédibilité».

Le NPD a par ailleurs demandé à M. Shapiro de se pencher sur le comportement du député conservateur Gurmant Grewal, du ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh, et du chef de cabinet du premier ministre, Tim Murphy. Les conversations entre les trois hommes, enregistrées par M. Grewal, laissaient entrevoir un marchandage pour amener le député conservateur à voter avec les libéraux lors du vote de confiance du 19 mai dernier.

M. Shapiro a accepté d'examiner l'affaire mais a soutenu n'avoir aucun pouvoir sur M. Murphy. Le NPD, qui conteste cette position, a alors demandé qu'il scrute la conduite du patron de M. Murphy, mais M. Shapiro a encore refusé, une réponse jugée injustifiable par le NPD, le premier ministre étant responsable de la conduite de ses adjoints.

Le Devoir

Course à la direction du Parti québécois

Les candidatures de Marois et de Boisclair laissent l'aile progressiste perplexe

KATHLEEN LÉVESQUE

La candidature de Pauline Marois et celle d'André Boisclair à la direction du Parti québécois n'enthousiasment guère des militants identifiés à l'aile progressiste du PQ.

La plupart se montrent discrets, attendant d'avoir un portrait plus précis des forces en présence. Certains laissent tout de même tomber quelques commentaires, surtout en ce qui concerne André Boisclair, qui a annoncé hier qu'il se lance dans la mêlée. «Malgré son jeune âge, Boisclair fait partie de l'institution. Ce n'est pas juste une question de jeunesse, la politique. C'est surtout et d'abord des idées. On verra bien ce qu'il prendra comme position», affirme Marc Laviolette, du club politique SPQ-libre.

La présidente de la région de Montréal-Ville-Marie, Maria Mourani, fait surtout écho aux commentaires des militants des 16 comtés que compte sa région. «Ce que j'entends de M. Boisclair, c'est qu'il défend des positions de centre-droite, qu'il n'est pas assez social-démocrate. Et il serait plutôt mou face à la souveraineté. Mais personnellement, je le connais peu», raconte Mme Mourani. Cette dernière ne croit toutefois pas nécessaire qu'une candidature de gauche brigue la direction du PQ, comme le souhaite le SPQ-libre. «Avec la présidente [Monique Richard] qui est associée à la gauche, il y aurait un équilibre. Le PQ doit demeurer un parti de toutes les tendances, le plus rassembleur possible», dit-elle.

Pouvoir de négociation

Quoi qu'il en soit, le SPQ-libre entend avoir un porte-étendard, assure Pierre Dubuc. «C'est l'occasion de régénérer le PQ avec un membership issu des milieux syndicaux. Et je ne pense pas que Marois ou Boisclair ont un gros tirant d'eau du côté des syndicats», commente Pierre Dubuc, du

SPQ-libre. Le militantisme dans la société civile, c'est bien, mais ça ne suffit pas. On arrive à une époque charnière et il ne faut pas laisser la politique aux politiciens», soutient M. Dubuc. Mais il y a plus, selon lui. La course est l'occasion pour l'aile progressiste du parti de faire valoir son point de vue. «Même avec aussi peu que 5 ou 6 % d'appuis, par exemple, ce candidat pourrait bénéficier d'un certain pouvoir de négociation auprès d'un des principaux candidats qui aura besoin de 50 % des voix plus un», rappelle M. Dubuc.

Quant à la candidature de M. Boisclair, Pierre Dubuc souligne qu'il est identifié à la politique du gouvernement péquiste (notamment le déficit zéro) qui a fait fuir la gauche. «Il fait partie d'un certain courant; il est partisan d'un nationalisme civique qui écarte toute référence linguistique», critique M. Dubuc.

L'enjeu de la langue

Pour Maria Mourani, le dossier de la langue est un «enjeu capital». «M. Boisclair aura à se positionner sur cette question. Moi aussi, je prône un nationalisme civique, mais avec une langue unique et commune», dit Mme Mourani, qui a voté en faveur de l'imposition de l'éducation en français dans les cégeps lors du congrès d'il y a deux semaines.

Le député Jean-Claude St-André, souvent étiqueté de pur et dur, estime qu'on ne peut parler de nationalisme sans parler de langue. «André Boisclair n'a pas participé aux discussions de la dernière année. Il faut attendre qu'il nous expose ses positions», croit M. St-André. Le député souhaite une diversité d'opinions dans cette course au leadership, «un critère qui n'est pas encore acquis». Il aimerait également que la langue de bois dont font preuve bien des politiciens soit mise de côté.

Le Devoir

ÉDUCATION

Aboutissement des négociations en vue

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le fil d'arrivée du sprint de la négociation en éducation pourrait être franchi aujourd'hui ou demain.

Les enseignants liés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de même qu'à la Fédération autonome collégiale (FAC) ont poursuivi toute la semaine un intense travail de négociation qui pourrait s'achever en fin de semaine.

«Mais on ne peut pas présumer de la nature de l'issue», a expliqué hier la porte-parole de la CSQ, Louise Rochefort, incapable d'en dire beaucoup plus sur la nature des discussions, en raison de la loi du silence imposée aux deux parties.

La CSQ tient toutefois à Québec, aujourd'hui et demain, un conseil général de négociation qui pourrait se résumer à «un exercice d'information, une réunion de recherche de mandat» ou encore à un lieu de réflexion sur une entente de principe, que la partie patro-

nale, elle, espère atteindre avant ce midi.

«Nous sommes confiants que nous atteindrons un règlement en fin de semaine, a ainsi indiqué hier la porte-parole du Comité patronal de négociation (CPN), Jean-Pierre Saint-Gelais. Nous nous étions fixé comme date limite samedi [aujourd'hui] midi.»

La présidente du Conseil du trésor a imploré hier la partie syndicale de «faire un ultime effort»

pour permettre le mariage des demandes des travailleurs avec le cadre budgétaire limité du gouvernement. «Nous ne pourrions répondre à toutes les demandes syndicales dans cette ronde, mais en nous entendant sur les véritables priorités, nous pourrions résoudre des problèmes importants», a indiqué Monique Jérôme-Forget par voie de communiqué.

Le Devoir

CÉGEP MARIE-VICTORIN

Partenaire : OVEJ / SYTO BÉNIN



Expérience africaine

Vous avez le goût de vous engager dans une communauté africaine selon vos intérêts et vos champs d'expérience?

Le Centre Éducationnel Inter-Âge et le Bureau de développement international du Cégep Marie-Victorin

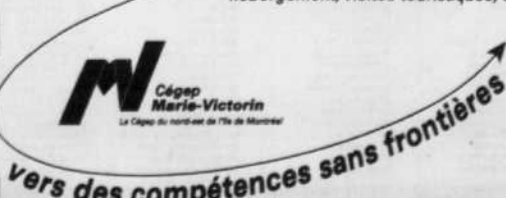
vous offrent l'opportunité de vivre une expérience unique!

Un séjour de 2 mois au Bénin, de la mi-janvier à la mi-mars 2006

Projet de bénévolat offert aux personnes de 50 ans et plus avec hébergement dans une famille béninoise

Coût : 4 495 \$

(tout inclus : taxes, activités pré-départ, avion, hébergement, visites touristiques, bref séjour à Paris)



RENSEIGNEMENTS :

M^{me} Jocelyne Dionne (514) 278-3535, poste 232 ou sans frais : 1-800-700-0623

Restaurations
Argentierie, luminaire, verrerie, œuvres d'arts, cristal, artefact, horlogerie, porcelaine, objets décoratifs, poupées, tableaux, boîtes musicales, radios.

Anciens et contemporains

FIXIT

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themfixit.com
DEPUIS 1953

DÉPÔT DU PLEIN AIR
8267, boul. Saint-Laurent 88 Jarry (514) 381-4399

RABAIS DE 10 \$ SUR ACHAT DE 80 \$ ET PLUS SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE.

SUPER LIQUIDATION CAMPING

TENTES PLUS DE 30 MODÈLES EN EXPOSITION

- 2 places, double toit plein, coutures scellées, plancher nylon, 7 lbs. **74⁹⁹**
- 5 places, double toit plein, coutures scellées **99⁹⁹**
- 6 places, double toit plein, énorme vestibule **159⁹⁹**
- 8 places, double toit plein, 2 chambres, 2 portes **229⁹⁹**

RÉCHAUD
2 brûleurs 16 000 BTU **29⁹⁹**

KAYAKS
9 DIFFÉRENTS MODÈLES
9 DIFFÉRENTES COULEURS

SAC À DOS PLUS DE 50 MODÈLES

- Outbond, 30L **29⁹⁹**
- Asolo, 55L **89⁹⁹**
- Outbond, 75L **99⁹⁹**
- Rockwater, 85L **119⁹⁹**

MATELAS AUTOGONFLANTS 26" x 74" x 2" 39⁹⁹

SACS DE COUCHAGE PLUS DE 30 MODÈLES EN EXPOSITION

- 5°C rectangulaire, 3 lbs **19⁹⁹**
- 3°C flanelle, 5 lbs **29⁹⁹**
- 0°C Ultra compact, 2 lbs **39⁹⁹**
- 15°C momia, 4 lbs **49⁹⁹**

9' 349⁹⁹

11,5' 449⁹⁹

15,5' 849⁹⁹
incluant gouvernail

Meubles Hochelaga
Depuis 30 ans, un nom sans prétention.

Collection Nouvelle France
Meubles au rabot, finition hásine

Meubles sur mesure
Reproduction de meubles d'époque.

8729, Hochelaga (5 min. à l'est de Louis-H. Lafontaine)
514-354-2030 • SANS FRAIS : 1-800-357-1030 • COURRIEL : info@meubleshochelaga.com
Ouvert 7 jours - financement disponible
Venez nous visiter au meubleshochelaga.com

LES ACTUALITÉS

Dépôt d'une demande de recours collectif en Cour supérieure

Un contribuable veut faire invalider les augmentations de taxes à Montréal

Les hausses de plus de 5% ne respecteraient pas la Charte de la Ville

JEANNE CORRIVEAU

Un résident de Westmount a déposé une requête en Cour supérieure afin d'obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif contre la Ville de Montréal au nom de tous les Montréalais qui ont subi des augmentations de taxes supérieures à 5% en 2004 et 2005.

Déposée en avril dernier, la requête, si elle était autorisée par le juge, pourrait toucher des Montréalais de plus d'une dizaine de secteurs de la ville, estime Doug Mitchell, l'avocat du requérant.

boursement des taxes foncières payées en trop. Selon les estimations du Service des finances de la Ville, la valeur du recours serait d'environ 12,5 millions de dollars, bien qu'il soit difficile de déterminer avec précision les sommes réclamées dans un recours collectif.

Prérogative du gouvernement

Mitchell a rappelé que, selon les dispositions de la loi 170 sur les fusions municipales, seul le gouvernement peut édicter des règlements pour permettre de déroger au principe du plafond de 5% en excluant certains éléments dans le calcul des

charges fiscales imposées aux contribuables. Or le gouvernement du Québec ne l'a jamais fait. En décembre 2003, le conseil municipal a toutefois adopté un tel règlement. Le requérant, un professeur d'économie à la retraite, estime que la Ville a outrepassé ses pouvoirs en procédant de la sorte.

C'est en février 2006 que la requête sera présentée au juge, qui devra décider s'il accorde ou non le droit d'intenter le recours collectif.

Lors de sa réunion hebdomadaire, mercredi, le comité exécutif de la Ville a autorisé qu'une première somme de 100 000 \$ soit réservée pour payer les honoraires des avocats de la firme Fasken Martineau qui représenteront la Ville dans ce dossier.

Le Devoir



Gil Courtemanche

Langue de bois et lunettes Chanel

Kigali — Elle est propriétaire d'une boutique de vêtements importés, cette dame BCBG aux lunettes Chanel dorées et au mari secrétaire général de quelque chose. Ce n'est pas une idiote, au contraire, ni quelqu'un qui ne connaît pas le monde puisqu'elle a vécu plus de dix ans en Occident.

Cette femme débordait de cette assurance verbale et bavarde dont les Rwandaises qui n'ont jamais quitté leur pays sont totalement dépourvues. Rwandaise de sang, elle l'est, mais de culture, elle ne l'est pas.

«Le Rwanda, ce n'est pas l'Afrique, nous ne sommes pas comme les Africains. Ici, tout est différent de l'Afrique. Tout fonctionne, il n'y a pas de corruption et nous avons la démocratie comme en France ou au Canada.» Elle avait du culot, cette dame.

Elle sait très bien, cette femme, ce qu'est la démocratie qu'elle évoque puisqu'elle a déjà voté ailleurs et dû choisir entre plusieurs partis. Elle sait bien qu'ici, les partis d'opposition doivent demander la permission du gouvernement pour exister et doivent accepter de ne pas totaliser plus de 5% des votes.

«Depuis le génocide, il n'y a plus de violés au Rwanda comme dans les autres pays d'Afrique. C'est pire en Europe et au Canada. La preuve? La télévision chez vous ne cesse de parler d'agressions sexuelles. Pas ici.»

Bien sûr, la télévision ici ne parle que des réussites avérées ou rêvées. Et ça tombait mal car dans le journal semi-officiel que j'avais lu quelques heures plus tôt, un gouverneur d'une province rurale s'alarmait d'une croissance fulgurante du nombre de violés.

Depuis les trompettes de Jéricho, aucune forteresse érigée sur le mensonge n'a résisté à l'insatiable soif de savoir

La langue de bois, le mensonge grossier, la propagande primaire ne sont pas des inventions récentes et ne sont surtout pas africaines par nature. Bush a réussi à faire croire à un peuple informé que Saddam Hussein préparait une attaque avec des armes de destruction massive contre les États-Unis.

Je pense au D' Zabou, du ministère de l'Information à Damas, en 1984, face de lune rayonnante avec sourire collé en permanence, qui m'expliquait sans ciller que la Syrie est une grande démocratie et que son fédéralisme est largement modelé sur le fédéralisme canadien.

Bien sûr, il faut travailler, et une grande partie du métier de journaliste consiste à recueillir des mensonges. Sur le plan personnel, ce qui est le plus difficile à supporter, c'est que, pour aligner sans rire de telles énormités, votre interlocuteur doit absolument vous considérer comme un parfait ignare ou un bien triste idiot.

Plus profondément, un nouveau discours semble prendre forme dans les sphères dirigeantes du pays. Quand cette femme expliquait que le Rwanda n'était pas l'Afrique, elle articulait une partie de ce que plusieurs ici appellent la philosophie israélienne. Comme Israël, le Rwanda doit être un pays unique pour un peuple unique, béni par Dieu et menacé d'extermination.

LA SOCIÉTÉ DE TAI CHI TAOÏSTE Célébrations du 35^e anniversaire Fête de rue le samedi, 11 juin de 10h à 16h • 5271 St-Hubert

Grid of portraits and names of board members and regional council members, including Karen Laughlin, David Frame, Joé Thibault, Mun Fong Woon, DR. Elliot Kravitz, DR. Bruce McFarlane, Diane Martel, Dick Lang, Gérald Roy, Hubert Gagnon, Odette Chabot, Pierre Vincent, Serge Ferland, Stefan Nitoslowski, Pierre Déglise.



Large advertisement for the 35th anniversary celebration, featuring a tree graphic, the text 'MERCI AU MILLIER DE GENS QUI ONT PARTICIPÉ À LA FÊTE DE RUE SAMEDI DERNIER!', and a list of 53 cities and arrondissements where the society is active.

• LES ACTUALITÉS •

Grève dans les CPE

Québec
est disposé
à jeter du lest

CLAIRANDRÉE CAUCHY

L'ueur d'espoir pour les parents qui ont eu recours au système D cette semaine en raison de la grève dans les CPE et qui angoissent devant les mandats de grève générale illimitée votés par les éducatrices: le gouvernement semble prêt à jeter un peu lest pour conclure une entente avec les 310 CPE syndiqués en leur accordant davantage au chapitre de l'équité salariale.

Si la présidente du Conseil du trésor rappelait jeudi que son cadre financier de 12,6 % sur six ans pour les augmentations de salaire et l'équité salariale «tient toujours», on précisait hier au Conseil du trésor qu'il s'agit d'une enveloppe globale et que les éducatrices pourraient aller chercher une part plus importante de l'assiette sur le plan de l'équité salariale. Pour l'heure, l'offre gouvernementale de 174 millions en cinq ans, cumulée aux offres de hausse salariale, respectait le cadre financier de 12,6 %. Un haut placé au ministère a toutefois indiqué au *Devoir* que les éducatrices pouvaient s'attendre à obtenir davantage puisqu'il s'agit d'un secteur où le «biais sexiste» est plus marqué.

Entente avortée

Selon nos sources, une entente entre les équipes patronale et syndicale de négociation était à toutes fins utiles conclue lundi après-midi, soit avant les quatre jours de grève, mais les négociateurs patronaux n'ont pas obtenu le feu vert de la présidente du Conseil du trésor pour la signer définitivement.

Au cabinet de la ministre de la Famille, Carole Thérèse, on refusait hier de conjecturer sur les chiffres, souhaitant profiter de la période de réflexion de dix jours convenue mercredi avec le syndicat. Une chose est certaine, il y aura bel et bien «une nouvelle proposition [patronale] qui va tenir compte de l'avenir du réseau et respecter la capacité de payer des contribuables», a fait valoir l'attachée de presse de la ministre, Louise Bédard.

En brandissant les mandats de grève générale illimitée adoptés massivement par presque tous les CPE membres, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, s'est dite «serène et confiante». «Ils ont demandé de la réflexion, il me semble qu'on a tout ce qu'il faut pour les accompagner et les forcer à beaucoup de concentration», a-t-elle déclaré.

Mme Carbonneau note que le terrain avait été «plus que déblayé» à la fin de la semaine dernière. «La réponse officielle est rentrée lundi soir, c'était: "On revient à la case départ"», a-t-elle raconté.

Elle estime que l'attention de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, est retenue par les autres négociations avec le secteur public, notamment celles en éducation, entrées hier dans leur dernier droit. L'insistance de Mme Jérôme-Forget à mettre en avant son cadre financier global de 12,6 % l'exaspère. «Je me tue à dire qu'un résultat ne peut être un résultat universel [...], qu'il peut être radicalement différent d'un milieu à un autre [...]. Je vois mal comment on pourrait évoquer un précédent dans un autre secteur», a plaidé Mme Carbonneau, s'abstenant de préciser à quel moment la CSN mettra en application les mandats de grève générale illimitée votés cette semaine.

Le Devoir



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR
La présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget

Autorisation des services de radio satellite

La ministre Beauchamp craint
les impacts sur la culture québécoise

L'ADISQ songe à porter la décision du CRTC en appel

PAUL CAUCHON

La ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, estime que la décision du CRTC d'autoriser des services de radio par satellite «pourrait avoir des impacts négatifs sur la culture québécoise».

La ministre presse Industrie Canada de ne pas procéder immédiatement aux changements réglementaires concernant l'utilisation des satellites, afin de permettre à tout le monde «d'effectuer une analyse plus approfondie de la décision du CRTC».

Selon nos informations, l'ADISQ, qui représente l'industrie québécoise du disque et du spectacle, est également en colère et envisagerait de porter la décision en appel, à cause de la place réduite accordée à la musique francophone dans les projets acceptés.

Quant au groupe CHUM/Astral, qui a pourtant vu son propre projet autorisé par le CRTC, il se dit «extrêmement déçu» et entend consulter dans les prochaines semaines «des personnes du monde de la création» afin «d'explorer des pistes de réponse».

Levée de boucliers

Bref, cette décision du CRTC risque de provoquer une levée de boucliers. Le CRTC a accepté jeudi trois nouveaux projets de radio par abonnement, soit deux projets de radio par satellite proposés respectivement par Canadien Satellite Radio, qui a conclu une entente avec le service américain XM, et Sirius Canada, associé à Radio-Canada, qui a une entente avec Sirius USA.

Le troisième projet accepté jeudi est celui de CHUM/Astral, qui consiste à diffuser des chaînes de radio numérique par abonnement grâce à des tours de transmission terrestres.

Dans son projet, CHUM/Astral propose de fournir aux consommateurs 50 nouvelles chaînes de radio, toutes canadiennes, alors que les deux projets par satellite prévoient offrir chacun huit chaînes canadiennes parmi une centaine de chaînes américaines.

«Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce qu'un service entièrement canadien comme le nôtre puisse concu-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Line Beauchamp qualifie la décision du CRTC d'«inquiétante pour le Québec».

rencer des entreprises dont 90 % des canaux proviennent des États-Unis, indiquait hier un communiqué conjoint de CHUM et d'Astral. Le cadre d'attribution des licences créé par ces décisions est manifestement inéquitable.»

Jacques Parisien, le président d'Astral Media Radio, ajoute d'ailleurs que «la portée de la décision que le CRTC vient de rendre dépasse nos propres intérêts» et indique vouloir consulter le milieu pour préparer une riposte.

Lors de l'audience publique tenue en novembre 2004 par le CRTC, un porte-parole de CHUM avait d'ailleurs déclaré que son projet ne serait peut-être pas viable si le CRTC décidait d'accepter les trois propositions en même temps. CHUM/Astral sou-

tenait que son projet était le seul à garantir une programmation et une propriété totalement canadiennes.

Quant à la ministre Line Beauchamp, elle qualifie la décision d'«inquiétante pour le Québec». «L'importance de l'offre de chaînes de langue anglaise, dit-elle, aura comme effet de réduire celle de langue française. Nos artistes et notre voix pourraient se trouver noyés dans un trop grand ensemble alors que notre culture n'occuperait qu'environ 2,5 % de l'espace satellitaire.»

Dans sa décision, le CRTC exige que 10 % des chaînes offertes soient canadiennes et que 25 % des chaînes canadiennes soient de langue française.

Le Devoir

Tué dans une prise d'otages au Cambodge

Le petit Canadien
sera enterré en Slovaquie

DANIEL LOVERING

Siem Reap, Cambodge — Le petit Canadien, tué jeudi par des hommes masqués qui avaient pris en otages des dizaines d'enfants dans une école internationale, au Cambodge, sera enterré en Slovaquie, la terre natale de ses parents.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la Slovaquie, Juraj Tomaga, a fait savoir hier que le bambin de deux ans, Maxim Michalik, sera enterré dans un endroit qui n'a pas été précisé, à la demande de ses parents de nationalité slovaque.

La famille du bambin, né au Canada et détenant la nationalité canadienne, s'était installée au Cambodge, il y a quelques mois, en provenance de Victoria. Le père, Martin Michalik, âgé de 37 ans, travaillait comme administrateur dans un hôtel cinq étoiles près des célèbres temples d'Angkor Wat.

Il semble que le chef des preneurs d'otages avait réussi à convaincre trois de ses amis de porter des masques et d'envahir l'école sise à Siem Reap, jeudi matin. Ils ont saisi un professeur et quelque 30 enfants, les enfermant dans une classe.

La police cambodgienne a déclaré que le chef des ravisseurs avait dit aux enquêteurs qu'il avait tué l'enfant parce qu'il ne voulait pas cesser de pleurer.

Le père de l'enfant a contesté ces allégations. M. Michalik, visiblement bouleversé, a déclaré au *Toronto Star* qu'un professeur de l'école a dit que son fils avait été tué au cours de l'échange de coups de feu entre les autorités et les ravisseurs alors que l'enfant allait chercher un livre.

«Il n'avait que deux ans, a dit Martin Michalik. Il ne comprenait pas ce qui se passait. Il ne faisait que chercher un livre», a-t-il ajouté.

La police a déclaré que l'objectif des ravisseurs était d'extorquer de l'argent aux ressortissants étrangers et aux riches Cambodgiens dont les enfants fréquentent l'école. Les enfants, âgés de deux à six ans, étaient originaires d'au moins 15 pays.

Un centre de premiers soins a été aménagé dans un restaurant local pour conseiller les victimes. Des experts en traumatisme européens et des travailleurs de la santé cambodgiens sont sur place.

Presse canadienne

EN BREF

AQUOPS: suite et fin

Après avoir cru son dernier moment venu, l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire-secondaire (AQUOPS) a réussi à convaincre créanciers, membres et partenaires de l'importance de sa survie. Elle vivait encore la semaine dernière en raison d'un manque à gagner de 65 000 \$, mais la souplesse et l'ouverture de certains créanciers ainsi que l'adhésion d'une dizaine de commissions scolaires à un nouveau projet de membership ont renversé la tendance. En assemblée générale spéciale ce week-end, les membres de l'AQUOPS ont choisi la sauvegarde de l'institution tout en souhaitant apporter quelques changements dans l'offre de services. «On va se rapprocher de la base», a expliqué le directeur général de l'AQUOPS, Charles Fillion. — *Le Devoir*

Dans les deux langues, svp

Winnipeg — Un juge du Manitoba a invalidé des constats d'infraction au code de la route imposés à six résidents du quartier français de Winnipeg parce que les contraventions n'étaient pas rédigées dans les deux langues officielles. Le juge Glen Joyal a conclu que les contraventions violaient la charte de la Ville de Winnipeg. Le document exige que les services et la correspondance de la Ville soient faits dans les deux langues pour les résidents du district de Riel, un vaste secteur qui comprend presque tout le sud-est de Winnipeg. — *Presse canadienne*

L'UNIVERSITÉ LAVAL FÉLICITE TOUS SES DIPLÔMÉS

Avec mon diplôme,
ce n'est que le début.

Nos diplômés voient loin !

La communauté universitaire applaudit chaudement les 8 260 diplômés de 2004-2005. L'Université Laval souligne fièrement, à l'occasion des cérémonies de collation des grades du 11, 12, 18 et 19 juin 2005, la réussite de tous ceux et celles qui, par leurs efforts soutenus et leur détermination, ont obtenu leur diplôme.

- 236 récipiendaires de doctorat
- 1436 récipiendaires de maîtrise et de diplôme de 2^e cycle
- 6588 récipiendaires de baccalauréat, de diplôme et de certificat de 1^{er} cycle.

Madame Julie Bégin, 31 ans
Baccalauréat en théologie

Pour cette mère de deux enfants, de la nation innue, les études ont été le début de l'exploration de sa foi. Un bel exemple de croyance et de persévérance.

Bravo!



UNIVERSITÉ
LAVAL

DOSSIER

Laval: des milieux humides pris d'assaut

Des quartiers entiers ont été construits sur des milieux humides à Laval à l'époque où aucune règle ne les protégeait. Mais quelle est la valeur des règles en vigueur et de leur effet dissuasif? Un survol de quelques dossiers récents donne la mesure du problème.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le marais de Saint-Elzéar

Ce grand marais de 7,5 hectares est situé sur un terrain privé dans un secteur zoné industriel. Selon Richard Pelletier, biologiste au Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, ce milieu humide est un des plus importants de Laval. Il a été remblayé et une partie de sa forêt marécageuse a été rasée entre 1997 et 2001, affirme-t-il. Selon le CRE, les remblais illégaux couvrent environ 40 % de sa surface. Le CRE en a informé le ministère de l'Environnement (MENV) à Thiver 2001. Le ministère affirme qu'il enquêtait sur ce dossier depuis l'automne précédent. Il a fait arrêter les travaux de remblayage et de déboisement en décembre 2001, déposant au même moment, ainsi qu'en avril 2003, des avis d'infraction auprès des propriétaires de ce projet de 150 millions de dollars piloté par l'homme d'affaires Pierre Grothé. Des édifices ont même été construits depuis lors sur des parties remblayées. La partie intacte du marais ne sera pas développée, du moins «pour l'instant», affirmait le promoteur au *Courrier Laval* en janvier 2003.

En guise de compensation, le MENV a tenté de négocier la création, plus au nord, d'un nouveau milieu humide d'environ 450 000 pieds carrés. Ces pourparlers amorcés en 2001 avec Laval et le ministère n'ont toujours pas abouti. Le nettoyage d'un ponceau a même provoqué un assèchement important du marais. Celui-ci, autrefois riche en eau et en herbiers, est aujourd'hui en voie d'assèchement même si le ministère a exigé l'aménagement d'un seuil temporaire, à l'évidence insuffisant. Selon le biologiste Pelletier, «le milieu a radicalement changé depuis: le plan d'eau a été remplacé par des quenouilles. Le milieu humide perd sa richesse et se dénature progressivement».

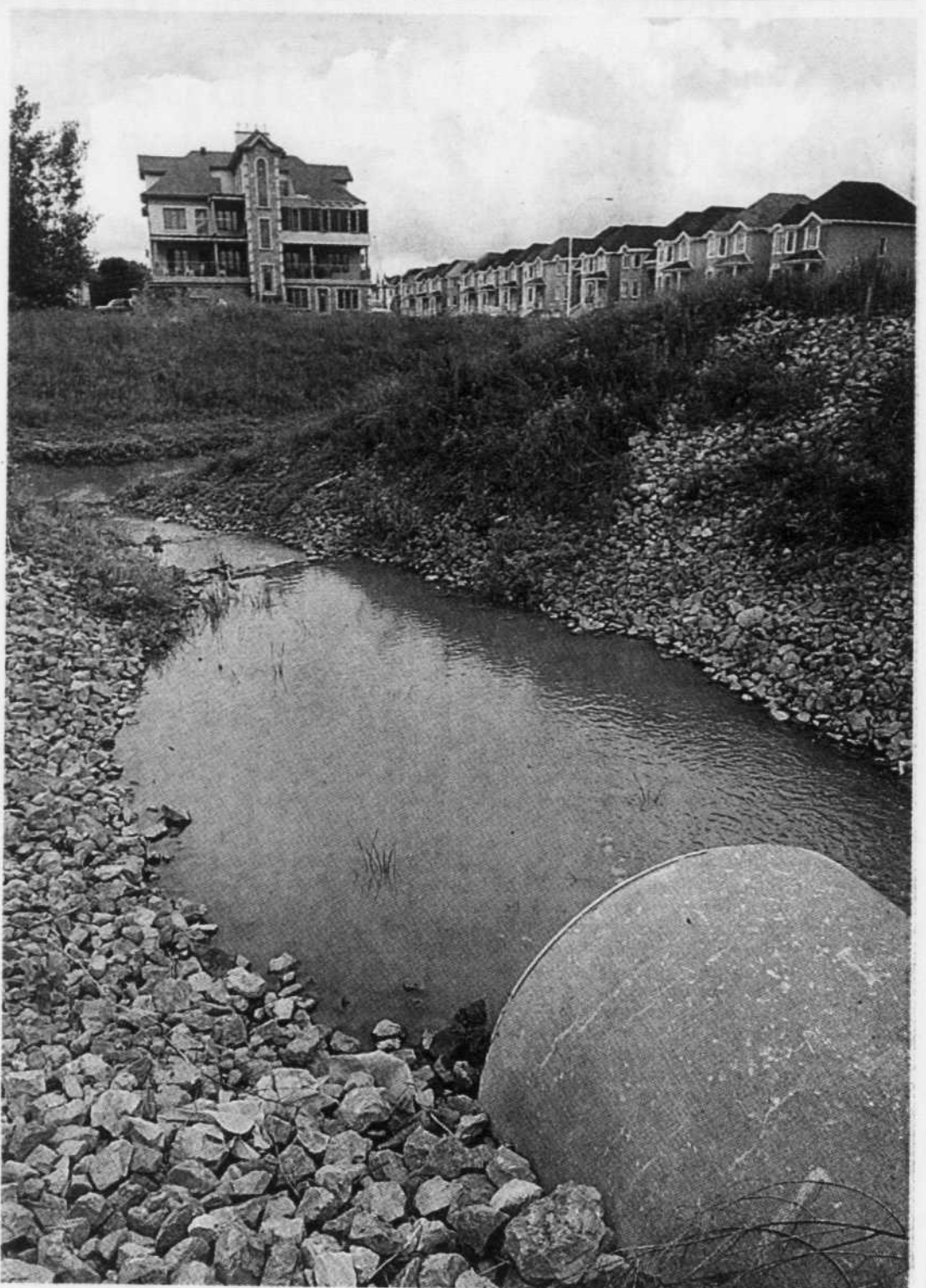
Les poursuites entreprises par Laval et le MENV devraient aboutir devant un tribunal l'automne prochain. Après cinq ans d'analyse, le ministère dit «songer» à entreprendre une poursuite civile, soit une ordonnance de remise des lieux dans leur état initial. «Si on gagne la cause, on peut demander une restauration», a précisé Jean Rivest, directeur régional du ministère.

Rue Magellan

En janvier dernier, des inspecteurs de Laval ont découvert un autre cas de remblayage illégal dans un milieu humide de la rue Magellan et ont émis un avis d'infraction. Cet avis n'a pas été pris très au sérieux par l'entrepreneur, qui a récidivé en mai. Des citoyens ont alors alerté le CRE de Laval, qui a prévenu le ministère de l'Environnement. Ce dernier n'a émis aucun avis d'infraction, contrairement à Laval, même si, selon Guy Garant, directeur du CRE de Laval, ces travaux se situent dans la plaine inondable 0-20 ans, dans une forêt marécageuse considérée comme un milieu humide. Le ministère a fait arrêter les travaux alors que trois solages avaient été coulés. Il a demandé un plan d'aménagement, qui devait être présenté hier. Aucun avis d'infraction n'a été émis par le ministère.

Ce projet, qui a démarré sans permis de construction ou de remblayage, précisait-on du côté de Laval, n'avait pas davantage fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du nouveau ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). On s'y disait même surpris d'apprendre jeudi qu'il s'agissait d'un milieu humide.

Or presque tout ce quartier nouvellement construit avec ses petites maisons en forme de boîtes de Corn Flakes a été érigé sur des remblais. Le ruisseau Barbe, qui égouttait doucement ce qui restait du milieu humide près de la rue Magellan, a été «rectifié» avec une autorisation en règle du ministère. Les deux remblais créés de chaque côté du nouveau fossé rectiligne, qui remplace le ruisseau d'antan, a coupé en deux ce qui restait du milieu humide. Les deux moitiés nouvellement séparées ont commencé à être remblayées et, comme ailleurs, le promoteur Anvaïn Construction plaidera certainement que ce milieu n'a plus de valeur une fois qu'on l'aura segmenté par une autorisation de «rectification» du ruisseau. Tout le monde s'empressera d'enterrer le problème, a annoncé Richard Pelletier. Certains à Québec prédisaient que ce cas exemplaire pourrait bien devenir la première démolition d'une résidence construite illégalement dans un milieu humide de plaine inondable, comme le permet la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. D'autres affirment que le dossier sera bientôt autorisé et voué à l'oubli. Les paris sont ouverts.



Le ruisseau Barbe, qui égouttait doucement ce qui restait du milieu humide près de la rue Magellan, a été «rectifié» avec une autorisation en règle du ministère.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le dépotoir Gagné

Situé juste en bordure du boisé Papineau, un des rares boisés protégés de Laval, le dépotoir Gagné est le résultat des activités d'une entreprise de recyclage de matériaux de construction, qui entasse sur place des tonnes de matériaux divers, empilés en partie dans un milieu humide protégé par la loi et qui longe dangereusement le ruisseau La Pinière, où aboutissent ses eaux de ruissellement après avoir lavé les vieux matériaux.

Ce véritable dépotoir à ciel ouvert est exploité depuis près d'une décennie sans le moindre certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, qui le considère comme un dépôt de matériaux secs (un DSM) illégal. Il a aussi fait l'objet d'avis d'infraction répétés de la part de Laval et du ministère mais ces avis n'ont jamais débouché sur des mesures concrètes de nettoyage ou de restauration. Laval a demandé au propriétaire de relocaliser ce dépôt de matériaux secs dans un autre parc industriel que celui qu'il occupe en ce moment. L'Environnement a réclaté par avis d'infraction l'arrêt de tout apport de

matériaux de construction supplémentaires, une démarche qui a été sans effet, reconnaît Jean Rivest, directeur régional du MENV.

Plan de relocalisation demandé

Laval a demandé au propriétaire du DSM illégal de lui soumettre un plan de relocalisation d'ici la fin de l'été. La Ville estime qu'elle devra peut-être recourir à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour déloger le récalcitrant et exiger la restauration du lieu. Le ministère affirmait cette semaine que l'enquête «en cours depuis l'automne dernier» — le site est pourtant connu depuis des années! — permettra de savoir s'il faut utiliser une ordonnance de remise des lieux en l'état. Du côté de Laval comme du ministère, on craint qu'une ordonnance trop exigeante ne fasse déguerpir le propriétaire, laissant l'imposante facture de nettoyage aux deux gouvernements. Conclusion: ce magnifique dépotoir continue d'orner l'arrière de l'édifice du Conseil régional de l'environnement de Laval...

FRANSECO SMALTO
TOMBOLINI
ST-REMO
KENNETH COLE
ETC...

TOMBOLINI
QUI
PATRICK GÉRARD
VERTIGO
ETC...

SOLDE
JUSQU'À
50%
SUR TOUTE LA
MARCHANDISE

doice
D-ANA
doice
UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce
Mondial 844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce
Mondial 281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

**Boutique
Courir**

Ajustement
et rendement
légendaires

Chaussures de
course à pied

2A B D pour femmes
D 2E 4E pour hommes

new balance

LONGUEUIL : 1085, chemin Chambly (à deux pas du Cégep) • (450) 674-4436
MONTREAL : 4452, rue Saint-Denis (pres de Mont-Royal) • (514) 499-9600



Les infractions sont nombreuses car il semble toujours normal de faire ce qu'on veut



Un ruisseau reprofilé dans le Parc industriel Centre.

SOURCE CRE DE LAVAL

Le « Driving Range » Fatima-Lierre

Ce terrain d'exercice pour golfeurs est situé dans la partie nord-ouest du quadrilatère formé par le boulevard Saint-Martin et l'autoroute 19, qui prolonge la rue Papineau à Montréal. On y trouve un important marais, clairement identifié sur une photo aérienne du ministère de l'Environnement, dont le CRE possède un exemplaire. Les premiers travaux de remblayage découverts en 2001 ont immédiatement incité le CRE à les signaler parce que les premiers inventaires biologiques avaient démontré que ce milieu affichait une telle vitalité qu'on y trouvait même des castors. Les deux biologistes du CRE affirment avoir rapporté ce remblayage à la fois à la Ville et au ministère, lesquels, curieusement, ne sont jamais intervenus et nient même en avoir été informés à l'époque. Les travaux auraient été terminés en 2003.

Mais en 2004, le ministère de l'Environnement a soudain émis un premier avis d'infraction à la société 3669-700 Canada inc., qui regroupe quelques hommes d'affaires italiens, dont Remo Zeppelli, mis

en cause dans le dossier d'Islemère. Le ministère reprochait à cette société d'avoir amorcé l'aménagement d'un terrain de golf de neuf trous à côté de l'actuel terrain d'exercice dans ce qui reste du milieu humide.

Arrêt des travaux

Le ministère a fait arrêter les travaux et refusé d'entériner le plan d'aménagement que lui a soumis cette société en mars dernier, un plan « jugé non recevable », selon Jean Rivest. « L'enquête se poursuit » sur ces travaux non autorisés. Le ministère n'a pas encore décidé s'il utilisera la filière pénale ou l'ordonnance de restauration prévue par la loi, qu'il n'a toutefois pas encore osé utiliser dans ce genre de situation.

Le directeur régional du ministère convient avec les biologistes du CRE qu'il s'agit d'un milieu de grande valeur. À Laval, où on dit n'avoir jamais été informé de ces remblayages, on n'a même pas ouvert de dossier à ce sujet.

Pénitencier Leclerc

Les autorités pénitentiaires du « vieux pen » ont rasé l'an dernier toute la végétation du marais voisin malgré la politique fédérale de « perte zéro » en matière de milieux humides. Le ministère de l'Environnement a émis un avis d'infraction à la direction du pénitencier, mais Québec a passé l'éponge après avoir compris que ce nettoyage procédait d'un souci de sécurité « justifié », a précisé Jean Rivest. Ce boisé humide servait en effet de lieu de lancement de balles de tennis et de flèches remplies de substances illicites, qui pouvaient ainsi pénétrer dans le vieux pénitencier par la voie des airs. Mais de l'autre côté de ce milieu humide, le Collège Laval s'est attiré un avis de remblayage illégal de la Ville pour avoir déversé des déchets de démolition dans un énorme remblai de près de dix mètres de hauteur. À l'Environnement, on affirme que la direction du collège a convenu de tout enlever et même de réutiliser ces matériaux dans une autre construction.

Chez Céline!

Laval, qui n'a aucune réglementation pour protéger ses milieux humides, les rives et les plaines inondables de ses cours d'eau intérieurs, a cependant un règlement qui interdit les interventions en rive sans permis sur les deux principaux cours d'eau qui bordent ses rives, les rivières des Mille-Îles et des Prairies.

Généralement, la Ville utilise son règlement antirembais pour intervenir, mais elle peut aussi intervenir en vertu du règlement qui exige l'absence d'intervention sur les dix premiers mètres de la rive.

Les infractions sont nombreuses car il semble toujours normal d'y faire ce qu'on veut.

Tout récemment, un petit remblai a même été découvert à l'île Gagnon, propriété de la célèbre chanteuse Céline Dion. La Ville a aussitôt émis, le 27 mai dernier, un avis d'infraction après avoir été alertée par le CRE, lequel avait reçu des plaintes et des photos de citoyens. F. Fenchel, du Service de l'environnement de Laval, a réagi en écrivant au CRE que le responsable des travaux « désire se conformer à la réglementation ». Dans son courriel, il ajoutait qu'« une demande de permis sera effectuée afin de corriger la situation », indiquant spontanément que le problème, c'est l'absence de permis, pas le remblayage... Le nouveau remblai de terre était destiné à la construction d'une descente à bateaux.

À la pointe aux Ormes, on peut aussi admirer un autre « cas lourd de remblayage » dans la plaine inondable, qualifié ainsi par Guy Courchesne, directeur du Service de l'environnement de Laval. Un avis d'infraction a été émis par la Ville à un propriétaire en novembre dernier et une autorisation de poursuite a été accordée par le comité exécutif en décembre, ce qui a débouché sur un mandat de poursuite en mars. La Ville, a expliqué son directeur général adjoint, n'exclut pas le recours à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour faire remettre les lieux dans leur état naturel. À la limite, si les travaux se poursuivaient, elle affirme songer à un recours en injonction.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

dans l'eau une grande partie de l'année. Il reconnaît que les outils juridiques à la disposition de Laval sont peu nombreux et peu dissuasifs: dans le cas d'une société commerciale, l'amende maximale pour un remblayage de terrain humide sans permis va commander une amende maximale de 4000 \$. Une telle somme n'intimidera pas beaucoup un entrepreneur en train de construire une monster house de 15 pièces d'une valeur de 600 000 à 800 000 \$ puisqu'une telle amende n'équivaut même pas au prix de la robinetterie des salles de bains.

Laval n'a aucune règle pour protéger ses milieux humides. Ceci explique, selon Richard Pelletier, biologiste au Conseil régional de l'environnement de Laval, que cette ville pourrait avoir perdu jusqu'à 40 % de ses milieux humides d'origine. Malheureusement, aucun inventaire précis ne permet de mesurer l'ampleur de ces pertes, que tous reconnaissent cependant être importantes.

Par ailleurs, le schéma d'aménagement de Laval ne protège que les rives et les plaines inondables des rivières des Prairies et des Mille-Îles. Aucune protection ne couvre les rives et les berges de ses ruisseaux intérieurs. Et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) autorise encore en 2005 la canalisation ou l'enfouissement en tuyau de ruisseaux comme le cours d'eau Boudrias, la semaine dernière. D'autres ruisseaux sont « consolidés » avec son autorisation, du fond jusqu'à la rive, avec de gros blocs de béton, comme le ruisseau La Pinière. Le ministère autorise aussi des relocalisations et des redressements de ces maillons du système aquatique, comme le ruisseau Parizeau, dans le parc industriel Centre, quitte à sacrifier ces écosystèmes en simples fossés d'évacuation qui charrient l'érosion des sols directement dans les rivières au lieu d'agir comme épureurs de cette pollution. Sa politique officielle vise par contre la restauration et la renaturalisation des cours d'eau, des ruisseaux et des rives.

Le MDDEP ne peut légalement protéger les milieux humides que depuis 1993. Tout empiètement doit être préalablement autorisé par un certificat d'autorisation.

Mais les porte-parole du ministère et de Laval confirment qu'ils n'ont pas utilisé une seule fois les dispositions de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), qui leur permet depuis le début des années 80 de faire démolir des ouvrages érigés illégalement en rive ou dans les plaines inondables, régies par des normes municipales de distances protectrices. En matière de milieux humides, le MDDEP n'a

pas encore utilisé à Laval, malgré l'ampleur des infractions, son pouvoir d'ordonnance qui permet de forcer la remise dans leur état originel des milieux humides remblayés ou détruits sans autorisation. Une telle ordonnance pourrait coûter des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars aux contrevenants.

« Le message qu'on donne présentement, explique Guy Garant, du CRE de Laval, c'est que les infractions aux règles ne portent pas vraiment de conséquence. »

« On commence à songer à l'utilisation de ces outils juridiques. Mais même s'ils sont prévus par la loi depuis longtemps, ce sont des outils dont on envisage l'utilisation avec parcimonie. Ce n'est pas dans la culture des gestionnaires », a précisé hier Jean Rivest, directeur régional au ministère pour Montréal, Laval et les Laurentides.

Laval et le ministère distribuent cependant assez rapidement des avis d'infraction aux promoteurs qui dérogent aux quelques règles en vigueur.

Dans la dizaine de dossiers que nous avons passés en revue avec la Ville et le ministère (voir page A 7), plusieurs cas font l'objet de poursuites pénales mais aucune condamnation n'a encore été obtenue, souvent après des années. Par contre, la Ville et le ministère disent « songer » à l'heure actuelle soit au recours à la LAU, soit à l'ordonnance de restauration de la L.Q.E. Mais il est difficile de savoir si c'est une parade de circonstance.

De leur côté, les entrepreneurs ont mis au point plusieurs stratégies pour neutraliser le ministère et la Ville, a précisé Guy Garant, du CRE. On a par exemple créé un miniréseau pour desservir plusieurs résidences là où les règles du jeu autorisaient le raccordement d'une seule résidence dans la plaine inondable.

Il y a quelques années, le CRE a entrepris de constituer un inventaire des milieux humides à Laval pour aider les deux gouvernements à saisir les impacts de leurs autorisations et de leurs permis.

Laval a riposté par son propre inventaire: on y suggère que les marais de faible et de moyenne importance pourraient être remblayés moyennant compensation par la consolidation ou la création de nouveaux milieux humides ailleurs, a expliqué M^e Turbide. Au CRE, Richard Pelletier préfère que la Ville protège des marais naturels plutôt que de dépenser de l'argent pour en créer d'autres, aux résultats incertains.

Laval, a répliqué M^e Turbide, disposera avec sa prochaine politique de protection des milieux humides d'« outils juridiques » plus puissants, question d'atteindre l'objectif de « zéro perte nette » en milieux humides.

Le Devoir

L'UNIVERSITÉ LAVAL FÉLICITE TOUS SES DIPLÔMÉS

Avec mon diplôme,
j'explore la vie.



Monsieur André Sauvageau, 73 ans
Baccalauréat multidisciplinaire

Certificats en traduction anglais-français,
en création littéraire et en langue étrangère
(italien et espagnol)

Monsieur Sauvageau en est à son 3^e bac.
Pour cet ingénieur civil, le plaisir
d'apprendre ne connaît pas de limites.

Bravo!



Nos diplômés voient loin !

À l'occasion de la collation des grades, l'Université Laval applaudit chaudement les 8 260 diplômés de 2004-2005. Par la même occasion, elle désire rendre hommage à tous ceux et celles qui se sont particulièrement illustrés.

Les lauréats de la Médaille de la gouverneure générale du Canada

Médaille d'or

Valentina Gueorgueva, doctorat en sociologie
Sophie Baillargeon, maîtrise en statistique
Amélie Plante, maîtrise en administration des affaires

Médaille d'argent

Mélanie Morneau, baccalauréat en biochimie
Marie-Claude Drouin, baccalauréat en administration des affaires

Les nouveaux professeurs émérites

Hans-Wolfgang Ackermann, Faculté de médecine
Nabil N. Antaki, Faculté de droit
Pierre Ardouin, Faculté des sciences et de génie
Pierre W. Béanger, Faculté des sciences de l'éducation
Joël de la Noüe, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Gilles-Y. Delisle, Faculté des sciences et de génie
François Frenette, Faculté de droit
Jean-Marie Gagnon, Faculté des sciences de l'administration
Patrice Garant, Faculté de droit
Anna-Maria Globenski, Faculté de musique
Fernand Morin, Faculté des sciences sociales
Danielle Riverin-Simard, Faculté des sciences de l'éducation
Robert Rousseau, Faculté des sciences sociales
Marc J. Trudel, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

UNIVERSITÉ
LAVAL

LE MONDE

Israël construit une barrière sous-marine

Jérusalem — Israël construit une barrière sous-marine à la frontière nord de la bande de Gaza pour prévenir les infiltrations d'activistes palestiniens et préparer le retrait en août de ses 21 colonies, a affirmé hier le *Jerusalem Post*.

Selon le quotidien, qui ne cite aucune source, les 150 premiers mètres de la clôture se composent de piliers de béton enfoncés dans la Méditerranée. Les 800 mètres suivants sont constitués d'une «barrière flottante» immergée à 1,8 mètre de profondeur. Un responsable militaire a ajouté que ce système comprendrait également des capteurs électroniques et un radar.

L'objectif est de compenser l'abandon par Israël des postes de surveillance de la bande de Gaza, confiés aux forces de sécurité palestiniennes, et d'empêcher le passage par la mer d'activistes susceptibles de commettre des attentats, ajoute le *Jerusalem Post*, dont l'état-major israélien n'a pas souhaité commenter les informations.

Israël érige par ailleurs une barrière de sécurité autour de la Cisjordanie, malgré l'avis consultatif rendu en juillet 2004 par la Cour internationale de justice, qui a jugé cette construction illégale.

L'Autorité palestinienne a dénoncé la construction de ce nouvel édifice sous-marin. «J'espère que le gouvernement israélien va renoncer à son obsession des barrières», a déclaré le négociateur Saëb Erekat. «Il y a une barrière sur terre, aujourd'hui, il y a une barrière dans l'eau et, demain, on va finir avec une barrière dans le ciel. Cela ne contribuera pas à la paix et à la sécurité», a-t-il ajouté.

L'Etat juif avait installé à sa frontière maritime avec le Liban une série de balises flottantes, doublées de radars et de postes d'observation. Le même dispositif devrait être adopté au nord de Gaza, selon le *Jerusalem Post*.

Reuters

L'Europe s'enfonce dans la crise

Les négociations sur le budget de l'Union européenne achoppent sur le «chèque» britannique et la politique agricole

EMMANUEL GEORGES-PICOT

Bruxelles — L'Europe s'enfonce dans la crise. À l'issue de deux jours d'après-marchandages, les négociations entre les 25 États-membres sur le budget de l'Union européenne entre 2007 et 2013 se sont terminées tôt ce matin sur un constat d'échec.

Cinq pays, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande et l'Espagne, ont rejeté la dernière proposition de compromis de la présidence luxembourgeoise sur les perspectives financières. Cet échec plonge encore plus l'Europe dans la crise, après le rejet de la Constitution européenne par les Français et les Néerlandais.

Jusqu'au bout, Tony Blair, en position de force depuis les défaites électorales de Jacques Chirac et Gerhard Schröder, se sera montré inflexible sur le chèque britannique, ristourne annuelle de 4,7 milliards d'euros sur la contribution de Londres au budget européen arrachée par Margaret Thatcher en 1984.

Dans la soirée d'hier, le premier ministre britannique a rejeté deux offres de compromis présentées par le premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, président en exercice du conseil européen.

Selon un porte-parole de Tony Blair, qui s'exprimait sous le couvert de l'anonymat, la proposition luxembourgeoise était «pire que la précédente». Selon

des sources diplomatiques, M. Juncker proposait pourtant de porter le chèque britannique à 5,5 milliards d'euros par année.

Le premier ministre britannique avait déjà rejeté deux heures plus tôt une autre proposition luxembourgeoise. Tony Blair lui reprochait sa «formulation ambiguë» sur sa demande d'une réforme du budget européen pour réduire le poids des dépenses agricoles, qui représentent actuellement 42 % du budget.

Tony Blair a reçu le soutien des Pays-Bas et de la Suède, qui exigeaient une forte réduction de leur contribution au budget européen.

Tout au long de la journée, la présidence luxembourgeoise s'était pourtant démenée pour tenter de faire aboutir les négociations. Les positions, complètement figées en début de matinée, ont commencé à évoluer au fil des heures, la France se disant prête à faire des concessions pour éviter un échec.

La délégation française a ainsi laissé entendre en fin d'après-midi que Jacques Chirac pourrait se rallier à la proposition de la présidence luxembourgeoise d'un simple plafonnement jusqu'en 2013 du chèque britannique, ristourne annuelle sur la contribution de Londres au budget européen obtenue de haute lutte en 1984 par Margaret Thatcher. «C'est insuffisant», mais «si c'est un compromis, comme tous les compromis, il faudra admettre qu'il ne convienne pas

à tout le monde», notait-on de même source.

Dans la matinée, Jacques Chirac s'est dit «prêt à faire un effort» en acceptant la proposition de la présidence de plafonner les dépenses de l'UE à 1,06 % du RNB (revenu national brut) au lieu du 1 % qu'il demandait initialement.

Subventions

Mais le président français excluait toujours toute remise en cause des aides directes versées aux agriculteurs français dans le cadre de la PAC (politique agricole commune) jusqu'en 2013.

L'Allemagne et les nouveaux membres ont de leur côté accepté la proposition luxembourgeoise. Dans un ultime effort pour sauver un accord, les dix nouveaux membres ont même proposé de renoncer à une partie de leurs subventions européennes. «Nous avons fait cela pour avoir un accord et un budget intérimaire, mais cela n'a pas marché», a déclaré le premier ministre tchèque, Jiri Paroubek.

Cet échec sur le budget est un signal très négatif dans la crise que traverse l'Union depuis les non français et néerlandais à la Constitution européenne. Jeudi soir, les chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré une pause dans le processus de ratification: le rendez-vous du 1^{er} novembre 2006, fixé par la Constitution pour faire le point sur les ratifications, ne sera pas tenu.

Les Européens, toujours réunis cette nuit à 0h30, n'avaient toujours pas adopté une déclaration commune affirmant que ce double non «ne remet pas en question» la poursuite du processus de ratification ni le projet européen dans son ensemble.

Associated Press



REUTERS
Le président français était «prêt à faire un effort»

ILS BRILLEN PARMIS LES MEILLEURS!

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

Grands officiers



Roméo A. Dallaire



Vianney Décarie



Phyllis Lambert



Jean-Guy Paquet

Depuis vingt ans, l'Ordre national du Québec constitue la plus haute distinction décernée par l'État québécois. Le gouvernement met ainsi en lumière les réalisations et l'excellence des citoyens les plus illustres du Québec.

Le 22 juin prochain, à la Salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, remettra l'insigne de l'Ordre national à quarante-quatre personnalités qui, par la ferveur de leur engagement, ont contribué de façon remarquable au prestige et au rayonnement du Québec.

À toutes et à tous, félicitations!

Officiers



Marie-Andrée Bertrand



Louise Bessette



Jean-Claude Corbeil



Bernard Coupal



France Gagnon Pratte



Ratna Ghosh



Dan S. Hanganu



Roger Néron (posthume)



Robert Louis Papineau



René Racine



Raymond Royer



Cyril Simard



Gérald R. Tremblay



Mark Arnold Wainberg

Chevaliers



Walter Bélanger



Louise Bellavance



Louise Bergeron Ling



Roger Blais



Claude Bouchard



Pierre Boutet



Michael H. Cain



Andrée Dalcourt Gauvin



Antonio Dallaire



Chantal Juillet



George Karpati



Guy Lafleur



Jacques Langlais



Pierre Morency



Laurent Pellerin



Chantal Pettitclerc



Marcelline Picard-Kanapé



Michel Rivard



Gordon Donald Simons



Emil Skamene



Michèle Thibodeau-DeGuire



Réjean Thomas



A. Karel Velan



J.C. Roger Warren



Angèle Dubeau (2004)



Marc-André Hamelin (2004)

BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Pour soumettre une candidature à l'Ordre national du Québec, veuillez consulter le site Internet www.ordre-national.gouv.qc.ca

Québec

XI CHAMPIONNATS DU MONDE FINA
aux îles Ste-Hélène et Notre-Dame

Fina

Voici des numéros parfaits!

514 790-1245 • 1 800 361-4595 • www.montreal2005.org

NATATION • PLONGEON • NAGE SYNCHRONISÉE • WATER-POLO • NAGE EN EAU LIBRE

MONTREAL
2005

LE MONDE

Élection présidentielle en Iran

Vers un second tour Rafsandjani-Moin

PAUL HUGHES

Téhéran — Le conservateur pragmatique Akbar Hachémi Rafsandjani, ancien président de 1989 à 1997, et le candidat réformateur Mostafa Moin sont arrivés en tête de l'élection présidentielle iranienne hier et un second tour devra leur départager, ont affirmé les entourages des deux hommes.

Leurs collaborateurs ont indiqué qu'aucun d'eux n'avait obtenu les 50 % de suffrages nécessaires pour être élu dès le premier tour. Ces prédictions confirment celles des sondages qui annonçaient avant le scrutin l'éventualité d'un second tour, chose inédite en Iran depuis la révolution islamique de 1979. Les résultats officiels sont attendus aujourd'hui. Un responsable gouvernemental a également dit, sous le sceau de l'anonymat, qu'un second tour opposerait Rafsandjani, âgé de 70 ans, à Moin, un ancien ministre de l'Éducation âgé de 54 ans.

Les bureaux de vote ont fermé à 23h, heure locale, quatre heures après l'horaire initialement prévu afin de permettre aux derniers électeurs qui faisaient la queue de voter.

Quelques instants avant la fin des opérations de vote, le ministre de l'Intérieur, Abdolvahed Moussavi-Lari, avait prédit qu'un face à face entre les deux candidats arrivés en tête hier serait nécessaire, probablement le 24 juin.

Les autorités religieuses ont exhorté les électeurs à voter en nombre afin de montrer leur détermination à défendre le système politique hybride de l'Iran face aux pressions américaines. «*Quel que soit celui que vous choisirez parmi ces sept candidats, ce sera un vote en sa faveur, en faveur de la République islamique et en faveur de la Constitution*», a ainsi déclaré l'ayatollah Ali Khamenei, Guide suprême de la révolution et détenteur de la réalité du pouvoir dans l'architecture politico-religieuse complexe de l'Iran.



DAMIR SAGOLJ REUTERS

Ces Iraniennes ont voulu voir le candidat Hashémi Rafsandjani remplir son bulletin de vote à Téhéran.

Signe de la pression constante exercée par les États-Unis à l'approche du scrutin iranien, la secrétaire d'État Condoleezza Rice a affirmé que la démocratie reculait en Iran et a prévenu que Washington étudierait si l'évolution de ce pays après l'élection serait «*plus en conformité avec ce qui se passe dans la région*».

Les 47 millions d'électeurs, dont une majorité de jeunes, devaient départager sept candidats, parmi lesquels Rafsandjani s'imposait comme le favori. L'ancien président est considéré comme un conservateur pragmatique, capable, aux yeux des observateurs, d'engager des réformes politiques et sociales sans froisser les religieux les plus orthodoxes et d'améliorer les relations avec l'Occident, notamment sur la question sensible du nucléaire.

«*J'ai promis au peuple de poursuivre les réformes et je suis certain de pouvoir respecter mes promesses*», a-t-il assuré à sa sortie du bureau de vote.

Parmi ses adversaires, deux

hommes se dégagent outre Moin: le conservateur Mohammad Baqer Qalibaf, 43 ans, ancien chef de la police iranienne, et, dans une moindre mesure, l'ancien maire conservateur de Téhéran Mahmoud Ahmadinejad.

La campagne a été plus animée que ne le prédisaient les observateurs, les candidats cherchant à courtiser l'important électoral jeune, dont une grande partie n'a jamais connu que la République islamique.

Tabous levés

Avides d'ouverture sociale et d'une plus grande liberté de mœurs, les jeunes électeurs paraissent souvent désabusés par le système iranien, dans lequel le pouvoir religieux a entravé les velléités de réformes du président sortant, Mohammad Khatami (1997-2005).

Ce désir de changement a déteint sur la campagne, au cours de laquelle certains tabous sur le sexe ou la religion ont été levés.

«*Rafsandjani a été président pen-*

dant huit ans et il n'a rien fait. Je ne pense pas que Moin ait les capacités de mettre en œuvre son programme», regrette par avance Mostafa Mostafayi, un ingénieur aéronautique de 23 ans.

À sa sortie du bureau de vote, Khatami a une nouvelle fois encouragé les électeurs à se rendre aux urnes, seul moyen selon lui de poursuivre sur le «*long chemin de la démocratie*».

À la veille du scrutin, les États-Unis ont réitéré leurs critiques à l'encontre du régime iranien. George Bush, qui avait classé l'Iran dans son «*axe du Mal*» début 2002, a dénoncé un scrutin à l'équité plus qu'incertaine.

Le ministre du Renseignement, Ali Yunesi, a répliqué en dénonçant le manque de respect du président américain envers les électeurs iraniens. «*Aucun responsable politique ne peut qualifier une élection de non démocratique avant même que celle-ci ait eu lieu*», a-t-il relevé.

Reuters

Lula sacrifie son «super-ministre»

JEAN-CLAUDE BOKSENBAUM

Rio de Janeiro — Le président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a sacrifié à chaud jeudi soir son «super-ministre» José Dirceu, mis en cause cette semaine dans le scandale de l'achat de vote de députés, une issue devenue inévitable devant l'ampleur du choc dans l'opinion.

Dans sa lettre de démission au président Lula, José Dirceu, ministre en charge du cabinet présidentiel, a indiqué qu'il démissionnait «*face aux graves attaques lancées contre notre gouvernement, notre parti et moi-même*».

Quarante-huit heures auparavant, dans une déposition explosive devant la Commission d'éthique du Sénat, Roberto Jefferson, président du Parti travailliste brésilien (PTB), avait accusé Dirceu d'être au centre du scandale de l'achat de vote de députés par le Parti des travailleurs (PT) au pouvoir.

Jefferson, un allié de Lula au sein

de la coalition gouvernementale, avait accusé Dirceu d'avoir caché la vérité au président et lancé sur le ton du défi: «*José Dirceu, si vous ne sortez pas de là, vous allez faire d'un homme bon [Lula] un accusé*».

Le président brésilien a choisi d'appliquer sa promesse, faite au cours des développements du scandale, de «*trancher dans le vif*». La première victime est de taille: Dirceu, 59 ans, l'homme qui avait été en 2002, à la tête du PT, le principal artisan de la victoire électorale de Luiz Inácio Lula da Silva.

Nommé ministre en charge du cabinet de Lula en janvier 2003, il avait été chargé de vastes responsabilités au sein du gouvernement, de la coordination politique à la mise en œuvre des projets stratégiques du gouvernement.

Dirceu a indiqué jeudi soir qu'il allait retrouver mercredi son siège de député de São Paulo pour lutter «*contre ceux qui veulent déstabiliser le gouvernement du président Lula et assurer qu'il quittait le gouvernement «les mains propres»*».

La démission de José Dirceu constitue la première étape du vaste remaniement gouvernemental que le président Lula doit annoncer dans le courant de la semaine prochaine.

Parmi les partants, la presse a cité hier des ministres objets d'enquêtes diverses, comme le président de la Banque centrale, Henrique Meirelles (qui a rang de ministre), soupçonné d'irrégularités fiscales, ou le ministre de la Protection sociale, Romero Juca, membre du Parti du mouvement démocratique brésilien. Ce parti centriste devrait voir sa place politique élargie au sein du futur gouvernement.

Quelle que soit la configuration du nouveau gouvernement, tous les analystes s'accordent à penser que le départ de Dirceu va donner une place encore plus prépondérante au ministre des Finances, Antonio Palocci, le grand ordonnateur de la politique de stricte orthodoxie financière menée par le gouvernement Lula depuis le début de son mandat, en janvier 2003.

Au cours des derniers mois, José Dirceu avait exprimé de plus en plus ouvertement ses réserves sur la politique menée. Il y a quelques jours encore, il avait critiqué la politique de taux d'intérêt élevés menée par l'équipe économique du gouvernement, rejoignant des critiques faites par l'aile gauche du PT.

La question qui se pose maintenant est de savoir si le départ de Dirceu et la nouvelle configuration gouvernementale, où la place du PT risque de se réduire, ne vont pas créer une tension croissante entre Lula et son propre parti.

Une réunion extraordinaire de la Direction nationale du PT est convoquée aujourd'hui pour une réunion cruciale sur la crise en cours et la question délicate de la démission éventuelle de deux des principaux responsables du parti, directement mis en cause dans le scandale des achats de vote: le trésorier Delúbio Soares et le secrétaire général, Silvio Pereira.

Agence France-Presse

30 millions pour Haïti

Pettigrew assailli par un militant pro-Aristide

GUY TAILLEFER

Inquiets de ne pas voir la situation sécuritaire s'améliorer à Port-au-Prince, les pays donateurs réunis hier à l'occasion de la Conférence internationale de Montréal sur Haïti ont décidé de cibler 30 millions de dollars sur des besoins humanitaires pressants.

La conférence de presse que donnait le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, à l'issue de la réunion a été marquée par un incident: un militant pro-Aristide, estimant que le Canada joue un rôle «*assassin*» dans l'île, a sauté sur le podium et agressé le ministre en lui versant sur les mains un pot rempli de gouache rouge. Le ministre en a été quitte pour une bonne frousse. L'activiste, hurlant des invectives, a été empoigné par des gardes du corps et expulsé manu militari. M. Pettigrew est allé se laver les mains.

À la demande du gouvernement haïtien, représenté à la conférence, l'aide de 30 millions sera consacrée à une série d'initiatives «*concrètes*»: amélioration de la distribution de l'électricité, accès à l'eau potable, préparation de la prochaine année scolaire, aménagement de terrains de soccer... «*Parce que l'amélioration de la sécurité ne passe pas que par la lutte contre les bandes armées mais aussi par celle des conditions de vie de tous les jours de la population*», a fait valoir Juan Gabriel Valdez, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour Haïti et chef de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

En revanche, la conférence n'a guère donné de résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre les bandes armées qui sèment la terreur à Port-au-Prince. Personne

ne le disait ouvertement hier, mais cette insécurité, si elle n'est pas jugulée, risque d'hypothéquer la tenue des élections générales et présidentielles prévues pour novembre et décembre prochains. Or Hérard Abraham, ministre haïtien des Affaires étrangères, a indiqué hier que, dans le meilleur des mondes, il faudrait presque quadrupler (de 5000 qu'ils sont actuellement à 18 000) le nombre de policiers de la Police nationale (PN) pour garantir la sécurité des scrutins de l'automne. Il a reconnu que, d'ici là, seulement 2000 nouveaux policiers auront été formés.

«*Haïti traverse en effet une situation très difficile*», a déclaré M. Valdez. Mais il croit que la communauté internationale a trouvé cette fois-ci la «*volonté politique de persévérer*» sur la question haïtienne.

Si résilience il y a cette fois-ci, elle est mise à l'épreuve par les hésitations de l'ONU à prolonger durablement le mandat de la MINUSTAH et à augmenter ses effectifs, comme l'ont souhaité MM. Pettigrew et Valdez hier. La MINUSTAH est de plus en plus critiquée dans la rue haïtienne pour son incapacité à rétablir l'ordre.

Il reste en outre que le tiers seulement de l'aide de 1,3 milliard promise par les pays donateurs à jusqu'à maintenant été décaissée. «*C'est bien, mais c'est insuffisant*», a déclaré M. Pettigrew, faisant valoir qu'il devenait urgent que la communauté internationale «*détie les cordons de la bourse*». Le ministre a balayé du revers de la main les allégations d'abus que les organisations de défense des droits humains ont portées contre la PN.

Le Devoir

EN BREF

Le L. A. Times à l'heure du wiki

Los Angeles — Le Los Angeles Times a lancé hier un système qui permet à ses lecteurs de modifier à loisir ses éditoriaux au moyen du site Internet du quotidien. «*Vous n'êtes pas d'accord avec notre éditorial? Réécrivez-le*», lance en une le grand journal de la côte Ouest des États-Unis, proposant à ses lecteurs de modifier le texte au moyen du système «*wiki*». Cette technique, qui a déjà fait le succès de l'encyclopédie gratuite en ligne Wikipedia, permet, après modification, de comparer les différentes versions avec le texte original. Le quotidien espère ainsi renforcer le lien avec ses lecteurs «*dans une recherche commune de la vérité*», explique-t-il dans sa page d'opinion. — AFP

Transition prolongée en RDC

Kinshasa — Les deux Chambres du Parlement de la République démocratique du Congo (RDC) ont voté hier à une large majorité une prolongation de six mois de la tran-

sition politique lancée en 2003, après près de cinq ans de guerre, qui devait initialement s'achever le 30 juin prochain. La transition doit prendre fin à l'investiture du président de la République élu à l'issue des élections. La RDC est entrée le 30 juin 2003 — date de l'installation du gouvernement transitoire à Kinshasa — dans une difficile période de transition politique, après une guerre qui a fait plus de trois millions de morts directs et indirects. La prolongation, demandée le 28 avril par la Commission électorale et indépendante, avait été présentée comme inévitable par le président Joseph Kabila. — AFP

Vote anti-ONU

Washington — La Chambre des représentants a décidé hier de priver l'ONU d'une partie des subventions américaines si elle ne se réforme pas, une proposition désavouée par l'administration Bush, qui privilégie une approche plus diplomatique. En dépit de l'opposition du département d'État, 221 représentants (contre 184) ont adopté ce texte qui demande à l'administration de geler 50 % de la quote-part américaine au budget de l'ONU. — AFP

L'UNIVERSITÉ LAVAL FÉLICITE TOUS SES DIPLÔMÉS

Avec mon diplôme, je sais que j'irai loin.



Madame Élisabeth Fortier, 22 ans
Baccalauréat en agronomie

Récipiendaire du prestigieux prix du Lieutenant-gouverneur du Québec pour ses résultats scolaires exceptionnels et son engagement social et communautaire, madame Fortier, toujours en quête de savoir, a déjà commencé des études au 2^e cycle à l'Université Laval.

Bravo!



Nos diplômés voient loin !

À l'occasion de la collation des grades, l'Université Laval applaudit chaudement les 8 260 diplômés de 2004-2005. Par la même occasion, elle désire rendre hommage à tous ceux qui se sont particulièrement illustrés dans leur domaine d'activité.

Les récipiendaires de doctorat *honoris causa*

Samuel Franklin Dworkin

Psychologue, orthodontiste et clinicien chercheur

Édouard Brochu

Agronome et spécialiste de la microbiologie alimentaire

Gérard A. Mourou

Physicien et directeur du Center for Ultrafast Optical Science de l'Université du Michigan

Gilles Paquet

Président de la Société royale du Canada et professeur émérite de l'Université d'Ottawa

Arthur Lamothe

Cinéaste et producteur

Federico Mayor

Humaniste et créateur de la Fondation pour une culture de la paix

René Dupéré

Musicien et compositeur

UNIVERSITÉ
LAVAL

ACTUALITÉS

Les soins pharmaceutiques en danger dans plusieurs établissements de santé

ISABELLE MALTAIS

Loin de s'atténuer, la pénurie de pharmaciens s'est aggravée, de plus en plus d'établissements étant touchés, selon l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), qui lançait hier un cri d'alarme.

Pour l'ensemble des établissements (hôpitaux, CHSLD, CLSC, centres de réadaptation), la pénurie de pharmaciens, qui s'élevait l'an passé à 10 % des effectifs nécessaires, est grimpée cette année à 17 %. Cependant, certaines régions sont encore plus touchées, à commencer par l'Abitibi-Témiscamingue (39 %), suivie de la Mauricie (30 %), de l'Outaouais (28 %) et de la Gaspésie (28 %).

Plusieurs mesures ont été mises en place, ces dernières années, pour essayer d'attirer les jeunes pharmaciens dans les établissements de santé, à commencer par une bourse de maîtrise de 30 000 \$. «Pourtant, sur 70 bourses disponibles, seulement une cinquantaine sont distribuées chaque année», déplore Francine Lussier-Labelle, présidente de l'APES. La maîtrise permet de se familiariser avec la pharmacopée qu'on retrouve en établissement et était une exigence avant la pénurie. À l'heure actuelle, 20 % des pharmaciens d'établissement n'ont complété que leur baccalauréat.

Une solution simple

Pour Mme Lussier-Labelle, la solution est simple. «Il faut absolument qu'on établisse un équilibre entre la rémunération et les conditions de travail de nos membres et celles des pharmaciens œuvrant en pratique privée.» Présentement, un pharmacien d'établissement reçoit un salaire de 30 à 40 % moins élevé que son homologue travaillant au privé et travaille avec des outils désuets et parfois même inexistantes.

Le manque de pharmacien en établissement a des conséquences sur la qualité des traitements, puisque plus de la moitié des départements de pharmacie ont été obligés de réduire leurs soins, diminuant ainsi l'encadrement et le suivi, et donc l'assurance que les patients prennent bien, tout au long de leur maladie, les médicaments qui leur conviennent. «Cela a également pour effet de faire augmenter la consommation de médicaments», a affirmé la présidente de l'APES.

La pénurie est aussi la cause de coûts beaucoup plus élevés dans certains hôpitaux, puisque 25 % des départements de pharmacie n'ont pas le choix de recourir aux services de pharmaciens dépanneurs pour assurer les soins de base, pharmaciens qui entraînent des frais trois ou quatre fois plus élevés que leur confrères à demeure.

«Les pharmaciens d'établissement sont une mesure de sécurité pour les patients. On doit nous donner les moyens de les recruter et de les retenir», plaide Mme Lussier-Labelle.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

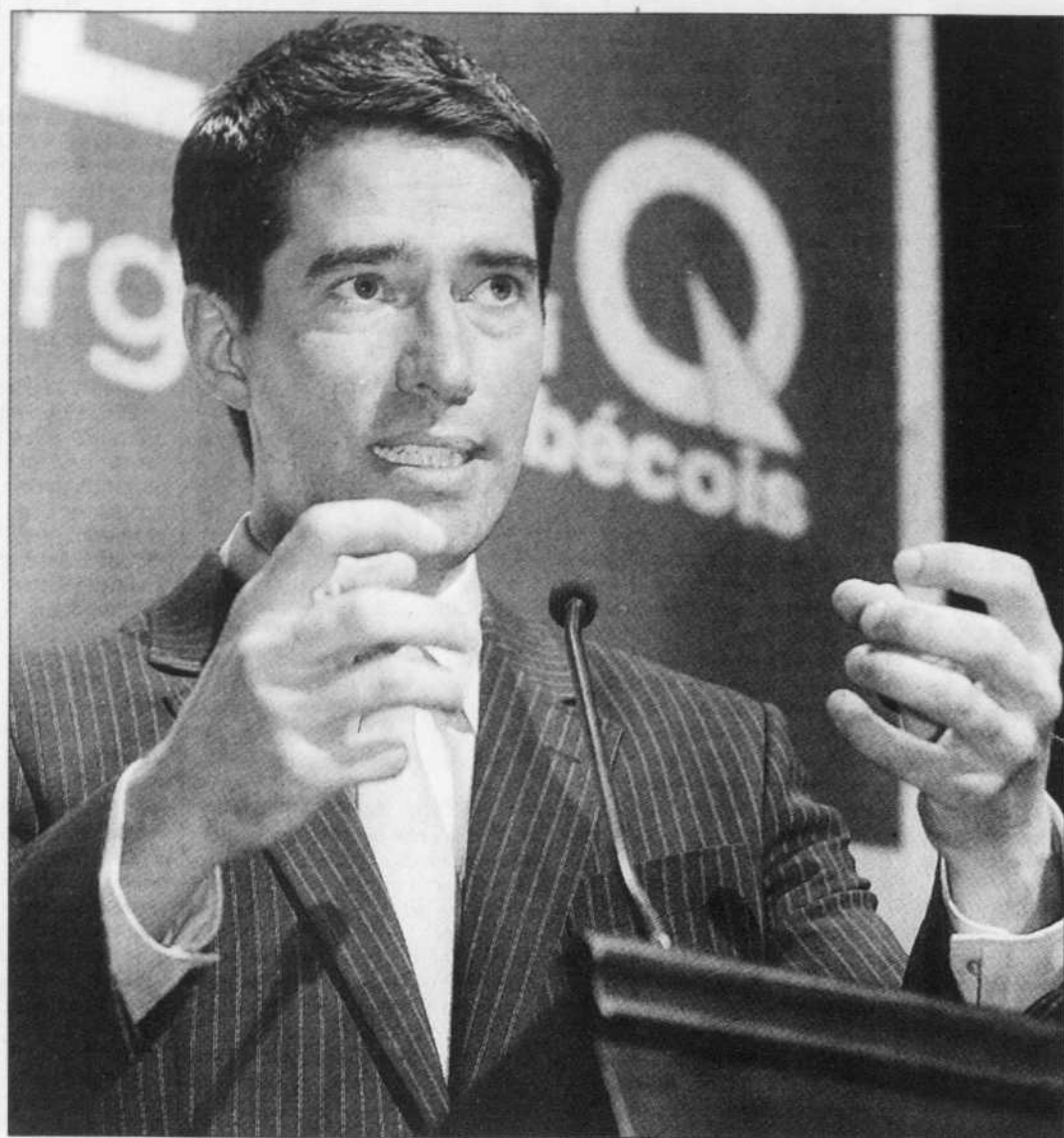
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

«Je pense être la meilleure personne pour animer notre parti, je pense être la meilleure personne pour rassembler le plus grand nombre de députés de l'Assemblée nationale mais, surtout, je pense être la meilleure personne pour faire en sorte que de nouvelles personnes joignent nos rangs», a dit André Boisclair hier.

BOISCLAIR

SUIITE DE LA PAGE 1

rangs», a dit André Boisclair lors de la conférence de presse qui a suivi son allocution. C'est «par milliers» que les nouveaux membres péquistes afflueront, a-t-il prédit. «Le test de ma candidature se situe essentiellement dans ma capacité de rassembler le plus grand nombre.»

Agé de 39 ans, l'ancien ministre et député de Gouin avait choisi d'annoncer sa candidature dans une salle du centre culturel Méduse, accompagné d'une trentaine de ses sympathisants, dont certains députés péquistes qui avaient déjà manifesté leur appui, comme la députée de Matapédia, Danielle Doyer, le député de Charlevoix, Rosaire Bertrand, et l'actuel député de Gouin, Nicolas Girard, ainsi que deux anciens ministres délégués péquistes, Roger Bertrand et Jean-François Simard. Le député du Bloc québécois Bernard Bigras était aussi présent. M. Boisclair est donc devenu le troisième candidat déclaré après Pauline Marois et Louis Bernard. Un quatrième candidat, le député de Blainville, Richard Legendre, doit confirmer mardi dans sa circonscription qu'il se lance lui aussi dans la course.

Dans son allocution, André Boisclair a fait siens le programme du PQ adopté lors du congrès national et le «projet de pays» qu'il décrit. Il s'est engagé à tenir un référendum le plus rapidement possible au cours du premier mandat, mantra de Bernard Landry et consensus couché dans le document péquiste. «La prochaine campagne électorale devra porter sur le projet de pays. Elle ne se fera pas sur un projet de gouvernance de province. La souveraineté sera au cœur de la prochaine campagne électorale», a-t-il dit à des journalistes.

«Je suis un souverainiste fort. Je suis un souverainiste fier», a-t-il dit. Pas d'amertume, pas d'esprit de revanche chez lui, a-t-il insisté. «Ce que je voudrais vous communiquer, c'est ce sentiment de confiance qui m'anime», cette confiance qui anime cette «génération qui monte, si talentueuse». La souveraineté se fera comme les réformes de la Révolution tranquille. «Les choses se font naturellement. Je pense que la souveraineté peut se faire dans les mêmes conditions», a soutenu le candidat.

Avant de présenter sa candidature, M. Boisclair a consulté tous les anciens premiers ministres péquistes vivants, a-t-il confirmé: Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry et même Pierre Marc Johnson. Dans une lettre aux lecteurs publiée hier dans *La Presse*, un de ses anciens attachés politiques, Philippe Navarro, l'a d'ailleurs comparé à M. Johnson pour sa ténacité face à la souveraineté. M. Boisclair s'est défendu hier d'être un nouveau Pierre Marc Johnson en affirmant ses fortes convictions souverainistes.

«Je ne suis pas un sauveur, je ne suis pas un superhéros», a prévenu M. Boisclair. Les Québécois ne sont pas des moutons, ils n'ont pas besoin de berger. Il croit que la jeune génération n'a que faire des chefs charismatiques et veut avoir un rapport différent avec la politique.

A propos de son homosexualité, qu'il a publiquement déclarée dans un hebdomadaire culturel il y a quelques années, M. Boisclair estime que sa «différence» n'aura pas d'impact significatif dans l'électorat. «J'ai eu le grand privilège de grandir dans une société d'ouverture, de tolérance, et je suis fier de ce que je suis», a-t-il dit.

Le Devoir

NOMBRILS

événements auxquels elle s'attardera par la suite.

Autoréférentialité

Pour le politologue et juriste Marc Chevrier, de l'UQAM, le procédé de l'autoréférentialité — c'est-à-dire le fait, pour un artiste, de faire référence à son art — n'a rien de nouveau. Shakespeare, dans *Le Songe d'une nuit d'été*, le fait magnifiquement. Aussi, les peintres font référence à la peinture depuis longtemps dans leurs œuvres, et peut-être même plus aujourd'hui qu'autrefois. «L'autoréférentialité, ce n'est pas un mal en soi et ça peut être un jeu de l'esprit très fécond», Marc Chevrier donne l'exemple d'André Gide, dans *Les Faux Monnayeurs*, qui s'arrête à un moment pour se questionner ouvertement sur ce qu'il fera avec ses personnages. «Le problème, c'est quand ça devient un système, un réflexe dont on n'est à peu près plus conscient.»

Le risque, ici? L'enfermement sur soi, sur sa «corporation», sur son «champ» d'intérêt ou de recherche. Bref, sur son «domaine», comme dans l'expression «je travaille dans mon domaine». Or c'est à l'université et dans les écoles spécialisées qu'on se donne un «domaine» aujourd'hui. Qu'on le cultive, voire qu'on y voue un culte. Hors de ce «domaine», pas de temps à perdre.

Marc Chevrier fait remarquer que nous formons aujourd'hui nos enseignants en sciences de l'éducation et nos journalistes en journalisme. Et nous pourrions ajouter ceci: nous formons nos humoristes à l'École nationale de l'humour. «Ça semble logique, mais une fois que les journalistes entrent sur le marché du travail, ne nous surprenons pas s'ils accordent une attention toute particulière aux phénomènes médiatiques.» Il en va de même de la formation des enseignants, centrée aujourd'hui sur la pédagogie «et non précisément sur les savoirs et les contenus à transmettre». Dans ces deux domaines, le message est donc le suivant: il n'est plus tellement grave de ne pas connaître à fond ce dont on parle; l'important, c'est de maîtriser la technique pour bien le communiquer. «On pourrait en dire autant des formations en «création littéraire», dit-il, qui favorisent l'émergence d'écrivains s'intéressant aux techniques de création littéraire.»

Pour ce qui est des journalistes, Florian Sauvageau et Jean-Pierre Desaulniers, qui enseignent tous deux les communications, rejettent vigoureusement la critique. «C'est un vieux débat, clos depuis longtemps», dit le second. M. Sauvageau, lui, souligne

KRUGER

SUIITE DE LA PAGE 1

jours d'audience tenus en mai, la magistrature a conclu que le gouvernement du Québec avait «violé son obligation constitutionnelle» de consulter les Innus et de les accommoder avant d'octroyer des contrats d'exploitation des ressources de leur territoire.

En réponse à la requête des procureurs des Innus, elle ordonne maintenant au gouvernement et à la compagnie montréalaise de fournir aux Innus tous les documents relatifs à l'exploitation de l'île, dont le permis annuel d'intervention 2005-06, le plan d'aménagement forestier et les calculs de possibilité forestière.

«La juge Danielle Grenier a reconnu ce que nous disons depuis le début, à savoir que le gouvernement du Québec n'a pas fait honneur à la Couronne en refusant de négocier de bonne foi et en accordant des permis de coupe sur un territoire faisant l'objet de revendication sans consulter notre nation au préalable», a indiqué dans un communiqué le chef de la communauté, Raphaël Picard.

En ajoutée à RDI, le chef a entretenu la décision constituait à son avis «une première étape» dans la lutte des Premières Nations pour faire reconnaître leurs droits sur la forêt.

«Je pense que Québec est appelé à un profond examen de conscience de sa façon de faire, de développer les ressources naturelles sans tenir compte de la place des Premières Nations et des Innus, surtout dans le développement des ressources naturelles», a-t-il déclaré.

Les Innus, qui ont obtenu l'appui de plusieurs groupes écologistes ainsi que celui du syndicaliste Michel Chartrand, se disent prêts à reprendre les discussions avec l'État. Le chef Picard a indiqué qu'il souhaitait que l'île soit entièrement transformée en aire protégée.

Environ le quart du territoire bénéficie actuellement de ce statut.

Puisque l'ordonnance prononcée hier ne vise que l'île, Kruger pourra continuer à couper du bois sur le reste du territoire qui lui a été octroyé sur la Côte-Nord. L'entreprise y détient deux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

L'arrêt de l'exploitation sur l'île René-Lévesque privera l'entreprise de 260 000 mètres cubes de bois, soit environ 2,2 millions d'arbres, ce qui représente le tiers de sa capacité sur la Côte-Nord.

Ce bois servait à approvisionner trois scieries, un atelier de séchage de même que l'usine à papier Wayagamack, de Trois-Rivières.

D'après Jean Majeau, vice-président aux affaires publiques de Kruger, l'ordonnance affectera directement le fonctionnement de ces établissements.

La compagnie a déjà parlé de 1000 postes menacés, mais ce nombre prendrait pour hypothèse un arrêt complet des activités dans le plus gros de ses deux CAAF dans la région. «La société rencontrera les représentants des travailleurs de la Côte-Nord et de la Mauricie au cours des prochains jours afin de leur communiquer l'impact de la décision de la cour», écrit l'entreprise dans un communiqué.

Kruger laisse par ailleurs entendre qu'elle pourrait entamer des procédures judiciaires contre le gouvernement, qui lui a octroyé les droits de récolte aujourd'hui contestés. «Nous étudions tous nos recours», a reconnu M. Majeau.

C'est que la société s'estime victime d'un conflit qui ne la concerne pas. «Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour faire respecter nos droits et pour préserver les emplois des travailleurs de Kruger de même que les importants investissements effectués par notre entreprise au cours des dernières années», a déclaré le porte-parole.

Le chef Picard a pour sa part minimisé les conséquences potentielles de la décision. «La juge pense que Kruger a suffisamment de stocks de bois pour continuer ses activités sans qu'elle en soit affectée sur le plan économique», a-t-il affirmé.

Le président du syndicat de la scierie Manic, Robert Dugas, s'est dit déçu de la décision de la juge.

«Les gouvernements ont mal manœuvré là-dedans. J'espère qu'ils vont pouvoir dédommager les travailleurs qui vont perdre leur emploi», a-t-il confié.

À Québec, le gouvernement a laissé savoir qu'il prenait acte du jugement et qu'il évaluait ses recours.

Presse canadienne

arobitaille@sympatico.ca